

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Stratégie de la Petite Irrigation au Niger – SPIN

PLAN D'ACTION



Juillet 2016

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. LA STRATEGIE DE LA PETITE IRRIGATION AU NIGER.....	7
1.1. Objectifs.....	7
1.2. Principes.....	7
1.2.1. Les cibles de la SPIN.....	7
1.2.2. L'engagement caractérisé par une demande motivée	7
1.2.3. L'appropriation viable et durable	7
1.2.4. La décentralisation et la déconcentration.....	8
1.2.5. Un plan d'action au caractère itératif.....	9
1.3. Thèmes transversaux.....	9
1.3.1. Prise en compte du défi environnemental et de la durabilité écologique.....	9
1.3.2. Politique d'intégration de la femme au développement de la petite irrigation	9
1.4. Articulation avec les politiques nationales : SDDCI et I3N	10
1.5. Dispositif institutionnel de pilotage.....	10
1.6. Résultats attendus.....	10
1.7. Mode de financement.....	11
II. LE PLAN D'ACTION DE LA SPIN.....	12
2.1. ES1 : Les ressources en terres et en eaux sont gérées de manière durable pour la petite irrigation	12
2.1.1. P1ES1 : Les terres irrigables et irriguées sont suivies.....	13
2.1.2. P2ES1 : Les ressources en terres et en eau sont protégées.....	13
2.1.3. P3ES1 : Des mesures d'impacts environnementaux sont prises en compte dans les activités de petite irrigation	14
2.1.4. P4ES1 : La gestion intégrée des ressources en eau est promue.....	15
2.1.5. P5ES1 : La sécurité foncière est renforcée.....	16
2.2. ES2 : Les irrigants mettent en valeur les terres de manière optimale et durable.....	18
2.2.1. P1ES2 : Un dispositif de financement adapté à la petite irrigation est mis en place	19
2.2.2. P2ES2 : Des intrants de qualité sont disponibles et accessibles.....	20

2.2.3	P3ES2 : L'entretien des infrastructures est assuré	21
2.2.4.	P4 ES2 : Les capacités professionnelles des acteurs de la PI sont renforcées	21
2.3.	ES3 : Les irrigants et les organisations paysannes ont accès aux marchés pour leurs produits	22
2.3.1.	P1ES3 : Les productions sont en adéquation avec la demande nationale et internationale	23
2.3.1.	P2ES3 : Les infrastructures de transport sont développées	24
2.3.2.	P3ES3 : Les infrastructures de stockage, de conservation et de transformation sont mises en place	24
2.3.3.	P4ES3 : Les infrastructures de commercialisation sont développées	25
2.3.4.	P5ES3 : Les filières de production sont organisées.....	25
2.42.4.	ES4 : Le Ministère en charge de la petite irrigation assure le pilotage de la SPIN	26
2.4.1.	P1ES4 : Les ressources sont mobilisées pour la mise en œuvre de la SPIN.....	26
2.4.2.	P2ES4 : Un dispositif de pilotage de la SPIN est mis en place et est fonctionnel	27
2.4.3.	P3ES4 : Des services d'appui-conseil sont fournis par les entités déconcentrées.....	28
2.5.	Synthèse des données budgétaires du plan d'action	29
III.	LE CADRE LOGIQUE DE LA SPIN	30
Annexe :	Budget détaillé du plan d'action	38

SIGLES ET ACRONYMES

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AGRHYMET	Centre d'Agro-Hydro-Météorologie
AHA	Aménagement Hydro Agricole
ANFICT	Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales
ANPE	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
ANPIP	Association Nigérienne pour la Promotion de l'Irrigation Privée
APD	Avant-Projet Détaillé
APS	Avant-Projet Sommaire
AREN	Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger
ASAPI	« Projet » Appui à la Sécurité Alimentaire par la Petite Irrigation
AUE	Association des Usagers de l'Eau
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEEEI	Bureau d'Évaluation Environnementale et des Études d'Impact
BI	Boutique d'Intrants
BID	Banque Islamique de Développement
BP	Budget Programme
BPR	Budget Programme Régional
CAD	Comité d'Aide au Développement (OCDE)
CAIMA	Centrale d'Approvisionnement en Intrants et en Matériels Agricoles
CAPAN	Collectif des Associations du Niger
CC/SPIN	Cadre de Concertation de la SPIN
CC-DR	Commission Communale chargée du Développement Rural
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDAP	Comité Départemental d'Analyse des Projets
CDA-PI	Comité Départemental d'Approbation de la PI
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEIPI	Centre d'Études et d'Information sur la Petite Irrigation
CES/DRS	Conservation des Eaux du Sol / Défense et Restauration des Sols
CILSS	Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CFTEA	Centre des Formations aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNP/SPIN	Comité National de Pilotage de la SPIN
CNP-SPIN	Comité National de Pilotage de la SPIN
COFOB	Commission Foncière de Base
COFOCOM	Commission Foncière Communale
COFODEP	Commission Foncière Départementale
CRA	Chambre Régionale de l'Agriculture
CRC	Cellule Régionale de Coordination
CR-PI	Comité régional de la PI
CR-SPIN	Comité Régional SPIN
CTR	Comité Technique de Réflexion
DACPOR	Direction de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux
DATMEI	Direction de l'Aménagement des Terres, de la Mobilisation de l'Eau et de l'Irrigation
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
DGGR	Direction Générale du Génie Rural
DGPP	Déclaration du Gouvernement en matière de Politique de Population
DGPV	Direction Générale de la Protection des Végétaux
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture

DRE	Direction Régionale de l'Environnement
DRH	Direction Régionale de l'Hydraulique
EIE	Etude d'Impact sur l'Environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FCMN-Niyya	Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger – Niyya
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FUFO	Fédération des Unions de la Filière Oignon
FUGPN	Fédération des Unions des Groupements Paysans du Niger
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GMIC	Grande et Moyenne Irrigation Commerciale
GSC	Groupements de Service Conseil
Ha	Hectare
HIMO	Haute Intensité de Main-d'œuvre
i3N	Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
IDH	Indice de Développement Humain
INRAN	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
INS	Institut National de la Statistique
IPDR	Institut Pratique de Développement Rural
IPE	Indice de Pauvreté en Eau
LUCOP	« Projet » Lutte Contre la Pauvreté
MAG	Ministère de l'Agriculture (Ministère en charge de l'Agriculture)
MF	Ministère des Finances
MMD	Mata Masu Dubara (Groupement Féminin)
MORIBEN	Fédération des Unions des Groupements Paysans du Niger
MP/AT-DC	Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAHA	Office National des Aménagements Hydro Agricoles
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONG/AD	Organisation Non Gouvernementale et Association de Développement
OP	Organisation de producteurs ou Organisation Paysanne
OPVN	Office des Produits Vivriers du Niger
PAC II	Programme d'Actions Communautaires deuxième phase
PADAZ	Projet d'Appui au Développement Agricole de la région de Zinder
PANA	Programme d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques
PANGIRE	Plan d'Action National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAR	Plans d'Actions Régionaux
PASADEM	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire et au Développement dans la région de Maradi
PBVT	Projet Basse Vallée de la Tarka
PDC	Plan de Développement Communal
PDDAA	Programme Détaillé du Développement de l'Agriculture Africaine
PDES	Plan de Développement Économique et Social
PDIT	Projet de Développement de l'Irrigation dans la région de Tillabéry
PFPN	Plateforme Paysanne du Niger
PI	Petite Irrigation
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP2	Projet de Promotion de l'Irrigation Privée phase 2
PLI	Plan de Limitation des Impacts (environnementaux)
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMERSA/MTZ	Projet de Mobilisation des Eaux de Ruissellement pour la Sécurité Alimentaire dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder
PMET	Projet de Mobilisation des Eaux de Tahoua
PNB	Produit National Brut

PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PPIP	Projet Pilote de l'Irrigation Privée
PPISZ	Projet de Petite Irrigation Sud Zinder
PPODR	Projet de Petites Opérations de Développement Rural
PRODEX	Projet de Développement des Exportations « des Produits Agro-Sylvo-Pastoraux »
PromAP	Programme de Promotion de l'Agriculture Productive
PSN-II	Programme Spécial Niger (phase 2)
PSRC-PI	Plan Stratégique de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Petite Irrigation
PSSA	Programme Spécial pour le Sécurité Alimentaire
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PUSA	Programme d'Urgence pour la Sécurité Alimentaire
PUSADER	Projet d'Urgence de Sécurité Alimentaire et au Développement Rural
QUIBB	Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RECA	Réseau des Chambres d'Agriculture
RNA	Régénération Naturelle Assistée
SAC	Services Appuis Conseil
SCTR	Sous-Comité Technique de Réflexion
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SE/SDR	Secrétariat Exécutif/Stratégie du Développement Rural
SIGPI	Système d'Information Géographique de la Petite Irrigation
SNDI/CER	Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et des Collectes des Eaux de Ruissellement
SNDI/CER	Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et de la Collecte des Eaux de Ruissellement
SPAC	Services Privés d'Appui Conseil
SPIN	Stratégie de la Petite Irrigation au Niger
SPO	Sous-Programmes Opérationnels
SP-SPIN	Secrétariat Permanent de la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger
SSAN/DAD	Stratégie de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durables
STD	Services Techniques Déconcentrés
TRI	Taux de Rentabilité Interne
UAM	Université Abdou Moumouni de Niamey
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UGE	Unités de Gestion des Eaux

INTRODUCTION

Le Niger dispose d'un potentiel¹ de terres irrigables estimé à 270.000 ha, soit environ 2% de la surface cultivable où seuls, 107.000 ha² sont mis en valeur. Les ressources en eau sont relativement importantes. Le potentiel en eau de surface³ est sommairement estimé à 32 milliards de m³ et les écoulements souterrains renouvelables représentent un volume annuel d'environ 2,5 milliards de m³. Dans la plupart des zones potentielles de la petite irrigation (PI), l'eau est accessible même s'il faut signaler des déficits perceptibles par une baisse du niveau dynamique dans l'Aïr, les cuvettes du Manga, de la Maggia et de la Tarka.

Les changements climatiques des dernières décennies ont induit une diminution des surfaces cultivables alors que la pression sur les terres, liée à une forte croissance démographique, augmentait et que la fertilité des sols baissait.

Face à un déficit de production agricole devenu structurel (une année sur trois est marquée par un déficit supérieur à 200.000 tonnes de céréales), l'Etat a fait évoluer les stratégies de développement agricole qui reposaient essentiellement sur l'agriculture pluviale pour intégrer, de manière plus prononcée, la dimension irrigation.

Ainsi, pour asseoir une politique de sécurité alimentaire, dont l'irrigation constitue la colonne dorsale, une Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et de la Collecte des Eaux de Ruissellement (SNDI/CER) a été élaborée et validée en 2005. Cette stratégie trace les grands axes d'intervention dans la grande irrigation mais ne prend pas en compte, de manière explicite, la petite irrigation (exploitants, groupements et associations de producteurs, groupements d'intérêt économique).

Le Gouvernement de la 7^{ème} république a adopté en avril 2012 la Stratégie pour la sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durable (Initiative 3N), comme stratégie fédératrice des interventions en milieu rural.

Dans ce cadre, pour répondre aux besoins (i) de développement du sous-secteur de la petite irrigation (ii) d'harmonisation des approches d'intervention et (iii) de financement, le Ministère de l'Agriculture a décidé d'élaborer une stratégie spécifique dénommée : Stratégie de la Petite Irrigation au Niger (SPIN).

Pour suivre et valider le processus de rédaction de la SPIN, un Comité Technique de Réflexion (CTR) interministériel et multi-acteurs a été mis en place. Un Sous-Comité Technique de Réflexion (SCTR) a également été créé pour élaborer les documents nécessaires à la réalisation des études thématiques et suivre le processus de validation et d'opérationnalisation de la SPIN.

L'un des apports du SCTR a été la définition de la petite irrigation dans le contexte du Niger. Ainsi, la petite irrigation s'entend comme : « Toute exploitation hydro-agricole autonome de taille maîtrisée, individuelle ou collective, économiquement viable et écologiquement durable, aménagée avec des technologies adaptées au savoir-faire local, sur la base d'une demande contributive et avec un foncier sécurisé ».

Afin d'appuyer la mise en œuvre de la SPIN, un plan d'action assorti d'un cadre logique sous-tendant l'intervention ont été élaborés. Le plan d'action est une traduction en termes d'activités et de budget des ambitions de la SPIN qui doivent conduire à terme à un développement décentralisé pérenne de la petite irrigation basé sur une demande contributive. Le cadre logique illustre les liens entre les résultats attendus à court terme (18 produits identifiés), les résultats à moyen terme (2 effets globaux auxquels se rattachent 4 effets spécifiques) et le résultat à long terme (l'impact).

¹ Inventaire de SOGEAH/BRGM en novembre 1981. Les données sur le potentiel national en terres aménageables ne sont pas actualisées depuis 1982 et deviennent obsolètes.

² Sources : DATMEI/DGGR 2012 / Bilan du Programme d'Urgence de la Sécurité Alimentaire 2012 / Rapport de campagne ONAHA 2012. Environ 14.000 ha sont aménagés sous encadrement de l'Office National des Aménagements Hydro Agricoles dont 6.800 ha opérationnels en maîtrise totale d'eau (grande irrigation) et 1.900 ha en polyculture. Environ 93.000 ha en petite irrigation (y compris les périmètres de contre-saison) et 5.300 ha en submersion contrôlée.

³ Source : MHE, Schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau du Niger, 1999.

I. LA STRATEGIE DE LA PETITE IRRIGATION AU NIGER

La Stratégie de la Petite Irrigation au Niger (SPIN) a été adoptée en Conseil des Ministres, le 10 avril 2015.

1.1. Objectifs

L'objectif global visé est l'amélioration de la contribution de la petite irrigation à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger. Elle doit de ce fait répondre de manière efficace aux demandes des producteurs, harmoniser les approches, mettre en place des mécanismes d'accès facilité aux financements et définir des types d'aménagements économiquement viables et écologiquement durables.

Ainsi, les règles d'actions auxquelles se réfère la SPIN sont en lien avec la définition de la PI, les bénéficiaires cibles, le principe d'une démarche volontaire de demande au niveau communal et l'appui à la création ou au développement d'exploitations rentables et écologiquement durables.

La SPIN détermine que tout investissement soit subordonné à un intérêt manifesté par l'exploitant et les acteurs connexes. Ainsi, cette expression directe est un gage important d'appropriation et de durabilité de l'investissement.

Le déploiement temporel adopté pour la SPIN est d'au moins 10 ans (2016-2026) dépendant de la nécessité d'adaptation à de nouveaux contextes.

1.2. Principes

1.2.1. Les cibles de la SPIN

Bien que tous les maillons de la chaîne de la petite irrigation soient faibles, il est indéniable que la cible directe de la SPIN est l'exploitant. Il peut être un individu (homme, femme et jeune), un groupement de producteurs (associatif ou coopératif) ou une entité morale pratiquant la petite irrigation.

Cependant, des actions sont indispensables pour les cibles connexes de la SPIN et devraient s'adresser aux prestataires d'appui-conseil, aux structures d'approvisionnement en intrants, aux institutions de formation et de recherche agricoles, aux investisseurs privés (jeunes diplômés, « agro-business men »), aux artisans-foreurs, aux entreprises d'installation et de maintenance des systèmes de petite irrigation, aux structures intervenant en aval de la production (conservation, transformation, commercialisation, etc.) et aux communes.

La SPIN doit également créer une synergie avec les autres stratégies sectorielles (stratégie semencière, stratégie des intrants, stratégie de la formation, etc.) afin d'entraîner une dynamique d'ensemble et garantir un développement harmonieux des filières de la Petite Irrigation.

1.2.2. L'engagement caractérisé par une demande motivée

L'approche recommandée dans le cadre de la SPIN est de sortir des formes classiques de projets d'irrigation où les actions sont programmées d'avance avant même de connaître les besoins ou les préoccupations réelles des exploitants. Les besoins doivent être traduits sous forme de requêtes formalisées, avec ou sans l'appui des services d'appui-conseil sur la base d'une demande exprimée. L'expression des demandes sera faite à travers des formulaires types qui seront mis à disposition des mairies et des OP. L'exploitant est donc le porteur du projet. L'État, la commune et les organisations faitières (RECA, Fédérations et unions des producteurs, etc.) doivent répondre à la demande et l'accompagner dans sa réalisation. Les projets de petite irrigation à financer doivent donc refléter les solutions aux problèmes réels des producteurs.

1.2.3. L'appropriation viable et durable

La satisfaction de la demande passe par une analyse technique et économique de rentabilité de l'investissement sollicité. L'objectif de rentabilité doit être vu en rapport avec les types de financements sollicités et sur la base d'une étude environnementale simplifiée à définir avec le Ministère en charge de l'Environnement.

Le choix de technologies demandé doit être (i) basé sur le critère coût/efficacité et (ii) adapté au potentiel des ressources en eaux, aux conditions agro-pédologiques, à la capacité et à la disponibilité en main d'œuvre ainsi qu'aux capacités financières du porteur de projet.

Les investissements des projets de petite irrigation doivent avant tout viser des actions en faveur de la gestion durable des ressources terre et eau qui constituent les bases de production. La réalisation d'ouvrages structurants permettra d'optimiser la production, d'augmenter la productivité de l'eau et d'assurer une gestion durable des ressources. Les engrais et pesticides utilisés doivent être en conformité avec les critères de l'environnement.

La nature des défis environnementaux soulignent l'importance d'un accompagnement des agriculteurs par des services d'appui-conseil (STD ou SPAC) pour une gestion durable des facteurs de production et par un renforcement des mesures d'atténuation des impacts environnementaux proposées/demandées dans le document relatif au projet d'aménagement.

1.2.4. La décentralisation et la déconcentration

Les communes constituent une « porte d'entrée » privilégiée dans la mise en œuvre de la SPIN. Ainsi, les demandes doivent être enregistrées (numéro d'enregistrement apposé sur la demande) et recevoir un visa (cachet et signature) au niveau communal pour attester de l'origine administrative et permettre une prise en considération. La démarche implique une prise de connaissance de la collectivité et permet aux demandeurs de poursuivre les démarches d'appui ou de conseil sans toutefois être astreints à une acceptation communale formelle. L'autorisation sera délivrée ultérieurement, si la nature de l'investissement l'impose, lors du processus de validation de la subvention d'investissement.

Une meilleure appropriation et une responsabilisation des collectivités locales sont ainsi visées pour une bonne réussite de développement à la base. Cependant, la majorité des collectivités locales ne disposent pas des moyens financiers et des ressources humaines propres nécessaires à l'exercice normal de leurs fonctions. Mais, la loi permet aux collectivités locales de recourir, sur la base de conventions aux compétences des services techniques déconcentrés de l'État. Bien que déficitaire en ressources humaines, la représentation des services techniques de l'État au niveau local est satisfaisante : les services techniques du secteur du développement rural sont présents dans tous les chefs-lieux de département.

Ainsi, à terme, la décentralisation doit être couplée avec une véritable déconcentration des agents de développement rural du niveau départemental vers le niveau communal et même le niveau village pour certains services comme l'appui conseil agricole. .

L'émergence à l'intérieur du pays des services privés d'appui-conseils (SPAC) constitue une opportunité pour l'encadrement de proximité des irrigants ruraux. Ces services constitueront l'accès privilégié de l'appui-conseil aux demandes, à la sélection et à la hiérarchisation des besoins. Un effort de renforcement et d'organisation sera nécessaire pour les amener à jouer pleinement leurs rôles.

Sur le plan organisationnel, le monde rural a connu une structuration depuis le début 1990. Ainsi, les producteurs et autres corps professionnels se sont organisés sous l'encadrement de l'État, des projets ou des ONG en associations ou groupements au niveau villageois, en unions au niveau départemental ou régional et en fédérations au niveau national. On compte aujourd'hui quelques organisations professionnelles agricoles d'envergure nationale. La plupart de ces organisations disposent d'agrément leur permettant d'agir en qualité de personne morale. Cela constitue un avantage dans le cadre de la SPIN car les organisations d'irrigants représentent les intérêts collectifs, à travers lesquels les actions de renforcement des capacités peuvent être réalisées et les actions d'investissement soutenues.

La SPIN contribuera à mettre en place un dispositif décentralisé de financement et d'appui à même de soutenir le développement d'organisations professionnelles agricoles dynamiques, opérationnelles et pérennes avec le concours des Chambres d'Agriculture. Un accent particulier devra être mis dans le renforcement des organisations d'irrigants à la base afin qu'elles soient à même d'assurer leurs missions et deviennent le centre de relance de la production agricole. Ces organisations doivent jouer un rôle primordial dans le processus de la demande à partir de l'expression des besoins à la base, c'est-à-dire une demande émanant de l'exploitant ou du producteur.

1.2.5. Un plan d'action au caractère itératif

Le plan d'action, déclinaison opérationnelle de la SPIN, identifie les actions, précise les ressources budgétaires à mobiliser en conséquence et les acteurs en charge de la mise en œuvre. Afin d'intégrer les évolutions contextuelles et celles relatives aux orientations stratégiques de l'Etat, le plan d'action s'inscrit dans un processus de planification itératif et dynamique.

1.3. Thèmes transversaux

1.3.1. Prise en compte du défi environnemental et de la durabilité écologique

Les propositions en la matière ont l'ambition d'introduire auprès des instances de planification et des investisseurs une véritable culture environnementale dans le processus de développement de la Petite Irrigation :

- Etablir et faire respecter par zone homogène des normes environnementales précises, systématiser pour tout projet d'aménagement l'identification des contraintes environnementales induites par les activités et les investissements, renforcer la mise en œuvre de mesures d'atténuation. Les normes porteront principalement sur : (i) la protection des sols contre toute forme de dégradation qui résulterait de la conception des investissements ou de leur mauvaise gestion, (ii) la préservation de la santé humaine, (iii) la conservation des écosystèmes fluviaux, et (iv) le nécessaire équilibre à faire respecter entre le développement de l'irrigation et les activités pastorales préexistantes.
- Orienter les investissements publics vers des aménagements structurants en zones fragilisées par la dégradation du climat et/ou des sols dans l'optique globale de la protection de l'environnement et de la gestion durable du terroir.

Le Plan d'Action intègre cette approche, notamment à travers des actions de sensibilisation des irrigants et l'octroi de subventions en soutien à la mise en œuvre de mesures d'atténuation et à l'adoption de technologies innovantes, économisant la ressource en eau.

1.3.2. Politique d'intégration de la femme au développement de la petite irrigation

Les propositions stratégiques ci-après s'inscrivent dans le cadre global de la politique de développement agricole du Niger et prennent en compte la nécessité d'appuyer l'implication de la femme dans le secteur de la petite irrigation :

- Appliquer systématiquement l'approche « genre » dans les programmes et projets de développement de la petite irrigation. L'application effective de l'approche genre suppose une rupture avec la démarche habituelle qui consiste à mettre en œuvre des projets à composante « femmes » ou des projets spécifiques aux femmes, qui tendent à les marginaliser davantage dans le processus de développement. L'approche nécessite la formation au concept de « genre » des cadres intervenant dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets ;
- Renforcer la participation des femmes, les jeunes et les couches défavorisées dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi des programmes/projets de développement de la petite irrigation. Dans cette optique, les besoins de ces couches seront déterminés par elles-mêmes et la mise en œuvre des actions ainsi identifiées prendra en compte leur savoir-faire et leurs contraintes ;
- Mettre l'accent sur l'information et la formation des femmes suivant des calendriers et des méthodes adaptés à leur emploi de temps. Les programmes de formation pourront être axés sur la conservation, la transformation et la commercialisation des produits issus de l'agriculture irriguée. L'information devra être suffisamment développée sur les systèmes d'intermédiation financière et les mécanismes de demande de crédit, et complétée par des formations sur la gestion de crédit et des activités en lien avec la petite irrigation ;
- Renforcer les structures de regroupement de femmes exploitantes. Ce renforcement institutionnel tiendra compte des préoccupations multiples des femmes (production agricole, transformation et commercialisation des produits, etc.) et visera particulièrement le développement de leur capacité de gestion et de négociation au sein des différentes instances de prise de décision.

1.4. Articulation avec les politiques nationales : SDDCI et I3N

Liens avec la SDDCI : La SPIN doit intégrer les grandes orientations politiques définies dans la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive /Niger 2035(SDDCI). Deux orientations stratégiques de la SPIN rejoignent les concepts de développement durable et de croissance inclusive développés dans la SDDCI. L'un des objectifs de la stratégie de la petite irrigation étant de promouvoir des aménagements hydro-agricoles durables, elle prévoit à cet effet de soutenir la protection des terres et des ressources en eau, et d'accompagner l'intégration de mesures environnementales dans les projets de petite irrigation. Le concept de croissance inclusive a également été pris en compte dans la stratégie via un soutien au renforcement des capacités des organisations professionnelles et à l'organisation des filières dans une approche chaîne de valeur.

Liens avec l'I3N : L'agriculture est considérée comme la première activité économique de la population nigérienne. L'irrigation contribue non seulement à améliorer significativement la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population en produits agropastoraux mais également à accroître les revenus des producteurs. Ainsi, la SPIN participe significativement à l'atteinte des objectifs de l'Initiative 3N qui est l'axe 3 du Plan de Développement Economique et Social (PDES). En effet, sur 18 produits, 15 contribuent à la mise en œuvre des programmes et sous programmes de l'I3N. Le plan d'investissement de la SPIN pourra donc être facilement intégré dans l'I3N ; ce qui permettra à la stratégie de bénéficier d'un appui politique supplémentaire.

1.5. Dispositif institutionnel de pilotage

La SPIN est mise en œuvre par le Ministère de l'Agriculture à travers un secrétariat permanent (SP) qui assure de ce fait l'animation de la stratégie et la coordination des activités de petite irrigation dans les projets et programmes. Le Secrétariat Permanent élabore les programmations annuelles sur la base (1) des orientations définies et des fonds alloués (à travers les projets et programmes) par le cadre de concertation de la SPIN et (2) des arbitrages des programmations régionales opérés par le comité national de pilotage. Il a également en charge l'élaboration des rapports annuels d'exécution intégrant les résultats du suivi-évaluation auxquels contribuent les différents acteurs engagés dans la SPIN.

Les programmations financières doivent être inscrites dans le Cadre des Dépenses à Moyen Terme du Ministère. Ainsi, la programmation budgétaire annuelle inscrite dans les Budgets Programmes (BP) triennaux répartit les fonds propres de l'Etat dans la recherche d'un équilibre géographique en réponse aux demandes régionales.

1.6. Résultats attendus

La mise en œuvre de la SPIN devrait conduire à l'horizon 2026 à un accroissement de 50% des productions irriguées et à une augmentation de 100% des revenus des irrigants.

Pour atteindre ces objectifs, des investissements conséquents seront réalisés. Parmi les plus importants, on peut citer :

- Aménagement de 56 000 ha de terres irrigables ;
- Réhabilitation de 16 000 ha de terres irriguées ;
- Réalisation de 995 ouvrages structurants et réhabilitation de 365 ouvrages structurants permettant d'accroître la mobilisation des eaux ;
- Protection de 265 000 ha de bassins versants, de 260 km de berges et de 45 000 ha de terres irriguées ;
- Construction de 1 850 km de pistes rurales et de 93 ouvrages de franchissement ;
- Réhabilitation de 1 330 km de pistes rurales.

Ces investissements seront soutenus par de nombreuses mesures et actions d'accompagnement, dont les plus significatives sont :

- Le renforcement des capacités professionnelles des acteurs de la petite irrigation ;
- L'appui au développement des services privés d'appui-conseil ;
- L'appui au développement de l'accès au crédit et à des intrants de qualité ;
- L'appui à la valorisation des produits de la petite irrigation (conservation, transformation et commercialisation) et à l'organisation des filières de production.

1.7. Mode de financement

En soutien à l'harmonisation des interventions dans le secteur de la petite irrigation, le mode et les mécanismes de financement proposés dans le cadre de la mise en œuvre de la SPIN visent à soutenir :

1. Les groupes vulnérables en facilitant leur accès à des aménagements hydro-agricoles collectifs ;
2. Les investissements privés et communautaires dans l'aménagement des terres irrigables, la mise en valeur des terres irriguées et la valorisation des produits ;
3. Les investissements des collectivités territoriales orientés vers des infrastructures structurantes devant contribuer à accroître le potentiel de production et à faciliter la commercialisation des produits ;
4. L'adoption de technologies innovantes contribuant à la préservation de l'environnement.

Présentés dans le tableau ci-après, le mode et les mécanismes de financement ont été établis en prenant en compte les orientations du FISAN, les lignes d'intervention des programmes d'appui à la petite irrigation et l'avant projet de Loi d'Orientation Agricole.

Type de Projets	Porteur de projet	Apport du porteur de projet (%)	Taux de Subvention (%)	Crédit (%)	Projets éligibles & mécanismes de financement
Demande sociale (groupe vulnérable)	Commune	-	100	-	Aménagements hydro-agricoles collectifs en direction des groupes vulnérables
Demande normale	Exploitant individuel, Groupement de producteurs, Entité morale	10	40	50	Etudes et Elaboration de projets(1), Equipements et matériels d'irrigation, Equipements et dispositifs de protection des sites irrigués, Mesures environnementales, Boutiques d'intrants agricoles, Unités de transformation, Prestations des services d'appui conseil(1)
Projet ≤ 15 000 000 FCFA					
Projet > 15 000 000 FCFA		10 % sur la tranche de 0 à 15 000 000 FCFA	40% sur la tranche de 0 à 15 000 000 FCFA & 0% sur la tranche > 15 000 000 FCFA	50% sur la tranche de 0 à 15 000 000 FCFA & accès à des crédits bonifiés non subventionnés pour la tranche > 15 000 000 FCFA	Soutien aux investissements par une subvention adossée à un crédit, la subvention étant limitée à un plafond d'investissement de 15 000 000 FCFA. Accès au crédit auprès d'institutions financières partenaires de l'Etat. Soutien au développement de l'offre de crédit par la mise en place de fonds de garantie et de bonification.
Ouvrages structurants	Communes	5 ⁽²⁾	95	-	Seuils d'épandage, Seuils d'infiltration, Retenues collinaires, Aménagement de mares et autres infrastructures d'accompagnement (pistes, ouvrages de franchissement, centres de pré-collecte, marchés et comptoirs de commercialisation, magasins de stockage) Transfert des subventions via l'ANFICT
Technologies innovantes d'irrigation	Exploitant individuel, Groupement de producteurs, Entité morale	-	100	-	Systèmes de goutte à goutte, équipements solaires et éoliens, systèmes de compostage et de production de biogaz Subvention sous forme d'un remboursement après réalisation de l'investissement

(1) Le taux de subvention relatif (i) aux études et au montage de projets et (ii) aux prestations d'appui-conseil est susceptible d'évoluer sur la base des réformes en cours, notamment celle concernant la mise en place de la facilité 3 du FISAN.

(2) Ce taux indicatif pourrait être (i) amené à évoluer sur la base des orientations nationales prises en soutien aux financements des collectivités territoriales et (ii) différencié en fonction de la nature et des montants d'investissements.

II. LE PLAN D'ACTION DE LA SPIN

L'impact attendu de la SPIN est l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Pour induire cet impact, la SPIN propose un plan d'action devant contribuer à générer deux (2) effets globaux :

- **EG1** : Les productions issues de la petite irrigation sont accrues
- **EG 2** : Les revenus des producteurs sont accrues de manière durable

La mise en œuvre de la SPIN s'inscrit sur une période de 10 ans (2016-2026) et prévoit un programme de mesures et d'investissements structuré selon quatre (4) effets spécifiques attendus :

ES1 : Les ressources en terres et en eau sont gérées de manière durable pour la petite irrigation

ES2 : Les irrigants mettent en valeur les terres de manière optimale et durable

ES3 : Les irrigants et les organisations des producteurs ont accès aux marchés pour leurs produits

ES4 : Le Ministère en charge de la petite irrigation assure le pilotage de la SPIN

La SPIN, à travers le déploiement de son plan d'action, a pour ambition de soutenir le développement d'une petite irrigation à des fins agricoles ou pastorales axée sur une gestion durable et optimale des ressources, respectueuse de l'environnement et permettant aux producteurs d'augmenter leurs revenus en s'affranchissant notamment des aléas climatiques.

Le plan d'action ci-après détaille les résultats attendus exprimés sous forme de produits rattachés aux effets spécifiques et précise les choix opérationnels (activités et acteurs) devant conduire à la réalisation de ces derniers. Le budget nécessaire à la mise en œuvre de la SPIN sur les 10 années à venir implique la mobilisation de fonds à hauteur de **777 milliards FCFA**. Le budget détaillé du plan d'action annexé au présent document prévoit une contribution de l'Etat et de ses Partenaires Techniques et Financiers à hauteur de **648 milliards FCFA** soit **83%** du montant global et une contribution des porteurs de projet (exploitants, collectivités territoriales, etc.) correspondant à un total de **129 milliards FCFA**.

2.1. ES1 : Les ressources en terres et en eaux sont gérées de manière durable pour la petite irrigation

Pour induire l'effet spécifique mentionné ci-dessus, six (6) produits ont été identifiés et retenus :

- **P1ES1** : Les terres irrigables et irriguées sont suivies
- **P2ES1** : Les ressources en terres et en eau sont protégées
- **P3ES1** : Des mesures d'impacts environnementaux sont prises en compte dans les activités de petite irrigation
- **P4ES1** : La gestion intégrée des ressources en eau est promue
- **P5ES1** : La sécurité foncière est renforcée
- **P6ES1** : Les terres sont aménagées pour la petite irrigation de manière optimale et durable

La mise en œuvre des activités devant permettre la réalisation de ces six produits nécessite de mobiliser, sur les dix (10) ans de la SPIN, **496 milliards de FCFA** soit **64%** de l'enveloppe globale.

L'Etat et ses Partenaires Techniques et Financiers participeront à hauteur de **76,5%** à la réalisation de cet effet spécifique, les **23,5%** restants représentant la contribution (i) des exploitants (protection rapprochée des

sites irriguées, mise en place de mesures environnementales, aménagement des terres irrigables et réhabilitation des terres irriguées) et (ii) des communes à hauteur de 5% du coût des investissements liés à la réalisation ou à la construction d'ouvrages de mobilisation des eaux.

Les efforts financiers de l'Etat appuyé par ses Partenaires se répartiront entre les missions régaliennes et les dépenses en capital liés aux investissements. Ils se concentreront sur :

1. la protection des ressources, représentant **27%** de l'ES1 et **17%** de l'ensemble du plan d'action ;
2. l'aménagement des terres, représentant **72%** de l'ES1 et **46%** de l'ensemble du plan d'action.

2.1.1. P1ES1 : Les terres irrigables et irriguées sont suivies

L'évaluation du potentiel en terres irrigables et irriguées au Niger est en cours dans le cadre de l'étude EPTIN diligentée par la DGGR. Cette étude devrait contribuer à préciser le potentiel en terres irrigables, sa localisation et son niveau de valorisation (aménagements, mise en valeur).

Pour apprécier les évolutions induites par le soutien à la Petite Irrigation, il est prévu :

- **Une mise à jour annuelle de l'inventaire des terres irrigables et irriguées** : Cette actualisation concernera l'ensemble des huit régions du Niger et sera confiée aux communes avec le soutien des services déconcentrés de l'Etat. L'agrégation des données au niveau Régional et National sera confiée à la DGGR.
- **Une mise à jour annuelle du SIG des ressources en terres irrigables et irriguées**, sur la base des données collectées : Pour être effective, cette activité nécessite au préalable la conception et la mise en place d'une base de données géo-référencées. Au cours de la première année de mise œuvre de la SPIN, il conviendra donc de se doter d'un outil SIG rapidement opérationnel et de mobiliser les compétences nécessaires pour permettre un suivi effectif des ressources en terres irrigables et irriguées. L'analyse des données SIG devrait permettre aux instances de pilotage de disposer d'un outil d'aide à la décision pour orienter les investissements destinés à soutenir le développement de la Petite Irrigation. Cette activité, réalisée au niveau régional et agrégée au niveau national, sera confiée à la DGGR. L'UAM pourra être sollicitée pour appuyer la conception de l'outil.

ACTIVITES RATTACHEES AU P1ES1 Les terres irrigables et irriguées sont suivies	Structure en charge de l'activité	Structures associées	Enveloppe budgétaire 2016 - 2026	
			KFCFA	en % du budget global
Mise à jour annuelle de l'inventaire des terres irriguées et irrigables	DGGR	Communes, DGA, Code Rural	1.080.000	0.14
Mise à jour annuelle des données SIG & création en année 1 de l'outil	DGGR	UAM	160.000	0.02
Enveloppe budgétaire	-	-	1.240.000	0.16

2.1.2. P2ES1 : Les ressources en terres et en eau sont protégées

Dans un contexte climatique globalement précaire et compte tenu des dégradations observées sur l'environnement liées notamment à certaines pratiques agricoles, sylvicoles et/ou d'élevage, la SPIN ambitionne de développer une série d'activités afin de protéger les ressources en terres et en eau dans l'objectif d'en garantir une exploitation durable :

- **Mise en place d'une protection rapprochée des sites irrigués** : Sur la base d'un risque identifié (inondation, ensablement,...), des actions de protection pour préserver les sites sensibles seront entreprises et le dimensionnement budgétaire devrait permettre d'intervenir, si besoin, au cours des dix (10) années de mise en œuvre de la SPIN sur 45 000 ha de terres irriguées. Cette activité sera assurée par la DGGR sous maîtrise d'ouvrage des porteurs de projet.

- **Mise en place d'une protection des bassins versants** soumis à des dégradations et situés en amont de zones irriguées, à travers la réalisation d'ouvrages antiérosifs, de collecte des eaux de ruissellement et/ou d'opérations de reboisement : Cette activité, dont la provision budgétaire prévoit la protection de 265 000 ha de bassins versants, sera mise en œuvre par la DGGR sous maîtrise d'ouvrage communale.
- **Mise en place de dispositifs de protection des berges des cours d'eau**, en cas de risque avéré d'inondations ou d'érosion : Cette opération pourrait concerner 260 km de berges et sera assurée par la DGGR sous maîtrise d'ouvrage communale.
- **Suivi annualisé de l'évolution des sols sous Petite Irrigation** afin d'évaluer les incidences de l'irrigation et des itinéraires techniques associés sur les terres. En fonction des indicateurs qui seront finalement retenus, ce suivi sera assuré par les services techniques de l'Etat qui pourront éventuellement s'adjoindre les compétences de bureaux spécialisés dans l'analyse des sols. Ce suivi constituera un système d'alerte pour proposer, en cas de dégradations éventuelles, des mesures conservatoires de protection et sera confié à la DGA.
- **Appui à la création ou au renforcement des comités locaux de gestion des sites** : La SPIN prévoit d'appuyer la création ou le renforcement des comités locaux de gestion des sites engagés dans des actions de protection de l'environnement. Cette activité pourrait être pilotée par la DACPOR.

ACTIVITES RATTACHEES AU P2ES1 Les ressources en terres et en eau sont protégées	Structure en charge de l'activité	Structures associées	Enveloppe budgétaire 2016 - 2026	
			KFCFA	en % du budget global
Mise en place d'une protection rapprochée des sites irrigués	DGGR sous maîtrise d'ouvrage de l'irrigant	DGEF, DGEDD, DGA & Communes	9.000.000 ⁽¹⁾	1.16
Mise en place d'une protection des bassins versants	DGGR sous maîtrise d'ouvrage communale	DGEF, DGEDD, DGA, Code Rural, DDP, DGRE	79.500.000	10.23
Mise en place de dispositifs de protection des berges des cours d'eau	DGGR sous maîtrise d'ouvrage communale	DGEF, DGEDD, DGA, Code Rural, DGRE	41.600.000	5.35
Suivi annualisé de l'évolution des sols sous petite irrigation	DGA	INRAN, UAM, DGEF, DGEDD	2.400.000	0.31
Appui à la création ou au renforcement des comités locaux de gestion des sites	DACPOR	DGA, DGGR, OP, CRA	1.740.000	0.22
Enveloppe budgétaire	-	-	134.240.000⁽¹⁾	17.27

(1) Ce montant inclut la subvention de l'Etat et la contribution des porteurs de projet

2.1.3. P3ES1 : Des mesures d'impacts environnementaux sont prises en compte dans les activités de petite irrigation

Le développement de la petite irrigation au Niger doit se faire dans le cadre d'une approche globale intégrant les enjeux environnementaux.

Bien que le Niger ait adopté un cadre législatif relatif à l'Environnement (Loi N°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre relative à la Gestion de l'Environnement), les principaux textes et lois existants sont méconnus des citoyens.

Dans le cadre du Plan d'Action de la SPIN, des mesures d'accompagnement sont prévues pour favoriser l'intégration des mesures environnementales aux projets de petite irrigation au rang desquelles :

- **Appui à la vulgarisation des textes et lois en matière de gestion environnementale**
- **Appui à la sensibilisation des irrigants sur les impacts environnementaux de la petite irrigation et les mesures d'atténuation**

Pour ces deux activités, il conviendra de préciser le dispositif retenu pour sensibiliser les irrigants. Ces actions pourraient être déléguées au BEEEI, relevant du Ministère en charge de l'Environnement.

Il est également prévu d'accompagner par un mécanisme de subvention.

■ L'intégration de mesures environnementales aux projets de Petite Irrigation

ACTIVITES RATTACHEES AU P3ES1 Des mesures d'impacts environnementaux sont prises en compte dans les activités de petite irrigation	Structure en charge de l'activité	Structures associées	Enveloppe budgétaire 2016 - 2026	
			KFCFA	en % du budget global
Appui à la vulgarisation des textes et lois en matière de gestion environnementale	BEEEI	DGEF, DGEDD, CNEDD, Directions techniques du MAG	64.000	0.01
Appui à la sensibilisation des irrigants sur les impacts environnementaux de la petite irrigation et les mesures d'atténuation		DGEF, DGEDD, STD, OP, CRA	94.000	0.01
Intégration de mesures environnementales aux projets de Petite Irrigation	Porteurs de Projet	BEEEI, DRE	1.000.000 ⁽¹⁾	0.13
Enveloppe budgétaire	-	-	1.158.000⁽¹⁾	0.15

(1) Ce montant inclut la subvention de l'Etat et la contribution des porteurs de projet

2.1.4. P4ES1 : La gestion intégrée des ressources en eau est promue

La promotion d'une gestion intégrée des ressources en eau nécessite de disposer :

- d'un dispositif de suivi pour apprécier l'état et l'évolution des ressources. Il est proposé que la base de données ainsi générée vienne alimenter le SIG mis en place dans le cadre du suivi des terres irrigables et irriguées. Le suivi effectif des ressources devrait contribuer à identifier les zones où, du fait d'un niveau critique des ressources, la faisabilité de projets de petite irrigation est à reconsidérer. Les activités mises en place dans ce cadre seront confiées à la DGRE.
- d'un inventaire et d'un état des lieux des ouvrages hydrauliques dédiés à la petite irrigation.
- d'instances de concertation dans la mesure où l'eau est une ressource à usages multiples.

Les activités inscrites dans le plan d'action s'articulent donc autour de ces trois axes :

- **Appui au dispositif de suivi des nappes phréatiques** : Cet appui devrait se traduire par une extension du réseau piézométrique dans les zones sous petite irrigation avec l'installation projetée de 410 piézomètres.
- **Suivi piézométrique des nappes dans les zones sous petite irrigation**
- **Appui au dispositif de suivi des eaux de surface** : Cet appui devrait porter sur une extension du réseau limnimétrique dans les zones sous petite irrigation avec l'installation projetée de 500 limnimètres.
- **Suivi limnimétrique des eaux de surface dans les zones sous petite irrigation**
- **Appui à l'inventaire des ouvrages hydrauliques dédiés à la petite irrigation** : En année 1, cet inventaire devra recenser l'ensemble des ouvrages hydrauliques existants, en précisant au minima pour chaque ouvrage les coordonnées géographiques, l'état de fonctionnement et les prélèvements. Cette activité, conduite par la DGGR, sera poursuivie pendant toute la durée de mise en œuvre de la SPIN selon un pas de temps annuel.
- **Immatriculation et suivi annuel des ouvrages hydrauliques dédiés à la petite irrigation**, par les services de la DGGR.

- **Suivi de la qualité des eaux dans les zones sous petite irrigation** : Sur un certain nombre de points de mesures, des analyses de qualité des eaux seront réalisées. Ce suivi sera effectué par la DGRE.
- **Vulgarisation des techniques adaptées à une gestion optimale de l'eau** : La mise en œuvre de cette activité inclura, sur la base de besoins identifiés, la production de supports spécifiques et les actions de vulgarisation proprement dites. Pilotée par la DGGR, plusieurs structures seront associées à cette activité au rang desquelles la DGA, les CRA et les Organisations de Producteurs.
- **Appui aux comités locaux et aux associations d'usagers de l'eau** : Afin d'accompagner le développement de cadres d'échanges et de concertation sur une gestion partagée de la ressource, des appuis pourront être fournis aux différents comités ou associations engagés dans ce sens. Cette mission pourrait être confiée à la DGRE.

ACTIVITES RATTACHEES AU P4ES1 La gestion intégrée des ressources en eau est promue	Structure en charge de l'activité	Structures associées	Enveloppe budgétaire 2016 - 2026	
			KFCFA	en % du budget global
Appui au dispositif de suivi des nappes phréatiques	DGRE	DGGR, MEDD	164.000	0.02
Suivi piézométrique des nappes dans les zones sous petite irrigation			480.000	0.06
Appui au dispositif de suivi des eaux de surface			500.000	0.07
Suivi limnimétrique des eaux de surface dans les zones sous petite irrigation			490.000	0.07
Appui à l'inventaire des ouvrages hydrauliques dédiés à la petite irrigation	DGGR	DGA, DGRE	72.000	0.01
Immatriculation et suivi des ouvrages hydrauliques dédiés à la petite irrigation		DGRE	270.000	0.03
Suivi de la qualité des eaux	DGRE	DGGR	640.000	0.08
Vulgarisation des techniques adaptées à une gestion optimale de l'eau	DGGR	DGA, CRA, OP	100.000	0.01
Appui aux comités locaux et aux associations d'usagers de l'eau	DGRE	CRA, OP, DGGR	700.000	0.09
Enveloppe budgétaire	-	-	3.416.000	0.44

2.1.5. P5ES1 : La sécurité foncière est renforcée

Les principes d'orientation du code rural et les textes complémentaires s'y rapportant constituent le cadre général de la législation foncière au Niger. Cependant, l'importance de la sécurisation foncière des terres exploitées sous petite irrigation est méconnue des irrigants propriétaires ou exploitants. Ainsi, pour favoriser le développement de la petite irrigation et sécuriser les investissements, il est important de généraliser la sécurisation des terres exploitées sous petite irrigation.

Les terres à aménager devront être immatriculées au nom du porteur de projet (inscription au dossier rural ou enregistrement au livre foncier) par un service compétent (COFO ou service domanial). Les actes temporaires de propriété foncière devront couvrir au moins la durée de l'amortissement de l'investissement. Cette sécurisation foncière sera faite par les services agréés à travers la constatation des droits de propriété et d'exploitation dans le respect des principes d'orientation du Code rural.

Afin d'accompagner la sécurisation des terres exploitées sous petite irrigation, il est envisagé les activités suivantes :

- **Sensibilisation des irrigants propriétaires ou exploitants sur l'importance des actes fonciers** : Cette activité sera ciblée au niveau des communes au sein desquelles un potentiel irrigable a été identifié. Elle sera confiée aux services du Code Rural.

- **Renforcement des compétences des services du Code Rural et contribution à l'équipement de ces services**
- **Soutien à l'élaboration d'un texte sur le statut des terres aménagées** : Pour inciter les producteurs à investir dans le secteur de la petite irrigation, il serait souhaitable qu'un texte spécifique précise le statut des terres aménagées. Cette activité sera assurée par les services du Code Rural.

ACTIVITES RATTACHEES AU P5ES1 La sécurisation foncière est renforcée	Structure en charge de l'activité	Structures associées	Enveloppe budgétaire 2016 - 2026	
			KFCFA	en % du budget global
Sensibilisation des irrigants propriétaires ou exploitants sur l'importance des actes fonciers	Code Rural	DRA, CRA, OP	113.000	0.01
Renforcement des compétences des services du Code Rural et contribution à l'équipement de ces services	Code Rural	SP/SPIN	378.000	0.05
Soutien à l'élaboration d'un texte sur le statut des terres aménagées	Code Rural	SP/SPIN	6.000	<<0.01
Enveloppe budgétaire		-	497.000	0.06

2.1.6 P6ES1 : Les terres sont aménagées pour la petite irrigation, de manière optimale et durable

A des fins agricoles ou pastorales, l'aménagement des terres de manière optimale et durable nécessite de déployer un champ particulièrement important d'activités :

- **Consolidation, mise à jour périodique et diffusion d'un référentiel des types d'aménagement** intégrant les contextes hydrogéologiques, pédologiques et sociaux, devant aboutir à des systèmes techniques efficaces, économiquement viables et durables. Cet outil, destiné à orienter les choix techniques pour l'aménagement des terres sous petite irrigation, fera l'objet d'une diffusion et d'une mise à jour périodique par les services de la DGGR.
- **Appui au montage et à la sélection des dossiers de projets** : Il est prévu, dans le cadre de la SPIN, d'accompagner les investissements dans le secteur de la petite irrigation sur la base de demandes exprimées. Afin d'apprécier les projets en termes de pertinence technique, de rentabilité économique et de durabilité, les demandes devront être formalisées sous la forme d'un dossier de projet. Ce dernier sera soumis par les exploitants à la commune pour avis et présenté ensuite à une commission régionale chargée de l'évaluation. Les projets approuvés bénéficieront d'une subvention de l'Etat. L'élaboration des dossiers de projet pourrait être appuyée par les organisations de producteurs et soutenue par les services d'appui-conseil. Il s'agit surtout d'appuyer les réunions des commissions régionales d'approbation ou de sélection des dossiers.
- **Réalisation d'ouvrages structurants** : Ces aménagements, destinés à la mobilisation des eaux, sont assimilables à des opérations de viabilisation sécurisant la mise en valeur des terres irrigables et relèvent des stratégies nationale et régionale d'aménagement du territoire. A ce titre, ils bénéficient d'une subvention de l'Etat à hauteur de 95%. Dans le cadre de la SPIN, de 2016 à 2026, il est prévu de réhabiliter 995 ouvrages structurants (330 seuils, 135 barrages, 250 prises en rivière ou aménagement de mares, 280 forages à grande profondeur). La mise en œuvre de ces activités sera confiée à la DGGR sous maîtrise d'ouvrage communale à travers son programme de maîtrise de l'eau pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutique.
- **Réhabilitation d'ouvrages structurants** : Ces travaux seront pris en charge à 95% par l'Etat et pourraient concerner 365 ouvrages. La DGGR assurera la maîtrise d'œuvre, sous maîtrise d'ouvrage communale.
- **Aménagement des terres irrigables** : L'Etat prévoit d'appuyer le développement de la petite irrigation à travers un mécanisme de subvention adossé au crédit bancaire. Sur la période de mise en œuvre de la SPIN (2016-2026), il est projeté de contribuer à l'aménagement de 56 000 ha de terres irriguées.

- **Réhabilitation de terres irriguées** : Selon un dispositif identique au précédent, l'Etat prévoit de soutenir la réhabilitation de terres où les infrastructures liées à la petite irrigation sont déficientes. La programmation prévoit d'accompagner sur les 10 ans de la SPIN la réhabilitation de 16 000 ha.
- **Développement de techniques innovantes d'irrigation** : Ces techniques, qui permettent d'accroître l'efficacité des systèmes d'irrigation, seront promues par les services déconcentrés. L'Etat prévoit de prendre en charge à 100% ces investissements (en remboursant aux exploitants après travaux, les sommes engagées). Cette action sera coordonnée par la DGGR en évaluant au préalable leur adéquation aux situations locales.
- **Vulgariser les bonnes pratiques culturales garantissant la préservation des ressources en terres et en eau** : selon les besoins, un guide à l'usage des irrigants et des services en charge de la vulgarisation pourrait être développé et diffusé. La diffusion des bonnes pratiques devant contribuer à la préservation des ressources étant une activité rentrant dans le cadre du conseil agricole, il est proposé que la DGA assure le pilotage de cette opération en associant les Chambres Régionales d'Agriculture, les Organisations de Producteurs et les Directions Techniques du MAG concernées (DGGR, DGPV).

ACTIVITES RATTACHEES AU P6ES1 Les terres sont aménagées pour la petite irrigation de manière optimale et durable	Structure en charge de l'activité	Structures associées	Enveloppe budgétaire 2016 - 2026	
			KFCFA	en % du budget global
Consolidation et mise à jour périodique d'un référentiel des types d'aménagement	DGGR	DGA, DGEF, DGEDD, DACPOR, OP, RECA	20.000	<0.01
Appui au montage et à la sélection des dossiers de projets	Organisations de producteurs	Services d'appui conseil	400.000	0.05
Réalisation d'ouvrages structurants (995)	DGGR, sous maîtrise d'ouvrage communale	DGA, DGEF, DGEDD	139.350.000 ⁽¹⁾	17.92
Réhabilitation d'ouvrages structurants (365)			27.375.000 ⁽¹⁾	3.52
Aménagement des terres irrigables (56.000 ha)	Porteurs de Projets	STD, Services d'appui-conseil, Organisations de Producteurs	168.000.000 ⁽¹⁾	21.61
Réhabilitation des terres irriguées (16.000 ha)	Porteurs de Projets		16.000.000 ⁽¹⁾	2.06
Développement de techniques innovantes d'irrigation	Porteurs de Projets		4.000.000	0.51
Vulgariser les bonnes pratiques culturales garantissant la préservation des ressources en terres et en eau	DGA	DGGR, DGPV, CRA, OP	378.000	0.05
Enveloppe budgétaire	-	-	355.523.000⁽¹⁾	45.7

(1) Ce montant inclut la subvention de l'Etat et la contribution des porteurs de projet

2.2. ES2 : Les irrigants mettent en valeur les terres de manière optimale et durable

Pour induire cet effet spécifique, quatre (4) produits sont attendus :

- P1ES2 : Un dispositif de financement adapté à la petite irrigation est mis en place
- P2ES2 : Des intrants de qualité sont disponibles et accessibles
- P3ES2 : L'entretien des infrastructures est assuré
- P4ES2 : Les capacités professionnelles des acteurs de la PI sont renforcées

La mise en œuvre des activités devant permettre la réalisation de ces quatre produits nécessite de mobiliser, sur les dix (10) ans de la SPIN, **96.6 milliards de FCFA** soit **12.4%** de l'enveloppe globale. A l'horizon 2026, les actions engagées devraient se traduire par la mise en valeur de 150.000 ha de terres irriguées à des fins agricoles ou pastorales.

L'Etat et ses Partenaires Techniques et Financiers participeront à hauteur de **94.2%** à la réalisation de cet effet spécifique, les **5.8%** restants représentant la contribution des porteurs de projet au développement de 932 boutiques d'intrants agricoles et celle de 100 collectivités engagées dans l'entretien des ouvrages structurants.

Les efforts financiers de l'Etat appuyé par ses partenaires se répartiront entre des mesures d'accompagnement (accès au crédit, appui-conseil en lien avec l'entretien des infrastructures, renforcement des capacités des acteurs de la petite irrigation), l'exercice de missions régaliennes (contrôle de qualité des intrants, appui aux travaux de recherche appliquée) et les dépenses en capital liés au développement du réseau de boutiques d'intrants et de fosses compostières soutenant l'usage de la fumure organique.

Ces efforts seront concentrés sur (i) le renforcement des capacités des acteurs de la Petite Irrigation, représentant **76.2%** de l'ES2 et **9.5%** du plan d'action et (ii) l'accès à des intrants de qualité, représentant **17.2%** de l'ES2 et **2.1%** de l'ensemble du plan d'action.

2.2.1. P1ES2 : Un dispositif de financement adapté à la petite irrigation est mis en place

La Stratégie de la Petite Irrigation promeut une coordination de la mobilisation des fonds en soutien à la Petite Irrigation et des mécanismes de financement tels que (i) les prérogatives en matière de maîtrise d'ouvrage des exploitations agricoles, des entreprises agricoles et des collectivités territoriales soient renforcées, (ii) la pérennité des financements soit assurée en développant l'accès au crédit et (iii) des subventions ciblées soient mobilisées pour soutenir le développement de la petite irrigation.

En soutien au dispositif de financement, le plan d'action prévoit d'appuyer :

- **La communication des banques et des IMF partenaires de l'Etat, engagées dans le développement du crédit agricole ;**
- **L'abondement d'un fonds de garantie ;**
- **L'appui au dispositif de bonification de crédit.**

ACTIVITES RATTACHEES AU P1ES2	Structure en charge de l'activité	Structures associées	Enveloppe budgétaire 2016 - 2026	
			KFCFA	en % du budget global
Un dispositif de financement adapté à la petite irrigation est mis en place				
Communication sur les financements accessibles aux porteurs de projets en lien avec la petite irrigation	Secrétariat Permanent - SPIN	Banques & IMF, Collectivités, OP, CRA, MF	100.000	0.01
Abondement d'un fonds de garantie			1.000.000	0.13
Appui au dispositif de bonification de crédit			1.000.000	0.13
Enveloppe budgétaire	-	-	2.100.000	0.27

2.2.2. P2ES2 : Des intrants de qualité sont disponibles et accessibles

Le marché d'intrants agricoles offre aujourd'hui une diversité d'engrais, de produits phytosanitaires et de semences de provenances diverses. En l'absence d'un dispositif efficace de contrôle aux frontières et d'un manque d'informations sur les intrants agricoles, on assiste à la commercialisation d'engrais, de pesticides et de semences non conventionnels. Or, la durabilité des exploitations de petite irrigation est en partie liée à l'utilisation d'intrants de qualité dont l'impact négatif est minimal sur les ressources eau et terre.

Afin de contribuer à l'amélioration des conditions d'accessibilité à des intrants de qualité, la SPIN prévoit donc de soutenir le renforcement du dispositif de contrôle et de commercialisation des intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires). Un accent particulier sera mis sur l'utilisation de la fumure organique avec la promotion de fosses compostières.

A cet effet, les actions énumérées ci-après seront développées :

- **Appui à la construction ou à la réhabilitation de boutiques d'intrants agricoles (BIA)**, sur la base de demandes exprimées par les porteurs de projet. Cette activité devrait concerner la construction ou la réhabilitation de 932 boutiques villageoises et permettra de densifier le maillage du territoire rendant ainsi plus accessible les intrants nécessaires à la mise en valeur des terres irriguées. Ces investissements pourront bénéficier d'une subvention. L'appui aux porteurs de projet sera fourni par les services déconcentrés de la DGGR et les Organisations de Producteurs.
- **Appui au démarrage des activités des BIA** : Afin de soutenir les initiatives contribuant au développement de ce secteur, une subvention sera accordée pour la constitution du stock de départ. Cette activité, qui pourrait être menée auprès des 932 boutiques citées ci-dessus, sera accompagnée par la Direction Générale de l'Agriculture et les Organisations de Producteurs.
- **Appui à la construction de fosses compostières/fumières** : Cette action vise à accompagner le développement de l'usage des engrais organiques. Elle sera soutenue par l'Etat qui prévoit de subventionner à 100% ces petites infrastructures (en remboursant aux exploitants après travaux, les sommes engagées) et accompagnée par les Organisations de Producteurs, les services déconcentrés de la DGA et de la DGGR.
- **Appui à la recherche appliquée** : Cette action soutiendra les travaux de recherche appliquée dans le domaine de la sélection variétale.
- **Appui au dispositif de contrôle de qualité des intrants** : Il s'agit dans ce cadre de renforcer (Formation & Equipement) les structures de l'Etat en charge du contrôle. Cet appui sera fourni par la DGA, appuyée par la DGPV et l'INRAN.

ACTIVITES RATTACHEES AU P2ES2 Des intrants de qualité sont disponibles et accessibles	Structure en charge de l'activité	Structures associées	Enveloppe budgétaire 2016 - 2026	
			KFCFA	en % du budget global
Appui à la construction ou à la réhabilitation de boutiques d'intrants agricoles (BIA)	Porteurs de projet	DGGR & OP	4.660.000 ⁽¹⁾	0.6
Appui au démarrage des activités des BIA		DGA & OP	4.660.000 ⁽¹⁾	0.6
Appui à la construction des fosses compostières/fumières		DGGR, DGA & OP	7.000.000	0.9
Appui à la recherche appliquée	INRAN	CNRA	50.000	<< 0.01
Appui au dispositif de contrôle de qualité des intrants	DGA	DGPV, INRAN	250.000	0.03
Enveloppe budgétaire	-	-	16.620.000⁽¹⁾	2.13

(1) Ce montant inclut la subvention de l'Etat et la contribution des porteurs de projet

2.2.3 P3ES2 : L'entretien des infrastructures est assuré

Afin de soutenir la prise en charge de l'entretien des infrastructures par les acteurs concernés, la SPIN prévoit d'apporter un :

- **Appui-Conseil à l'échelle communale aux irrigants et aux collectivités** (en charge des ouvrages structurants) : Cet appui devrait être orienté vers la diffusion de conseils portant sur l'organisation (identification des fréquences et des travaux d'entretien par type d'ouvrage, programmation, ressources à mobiliser,...) des opérations d'entretien et leur mise en œuvre. Cette action sera réalisée par les services déconcentrés de la DGGR avec l'appui de la DACPOR, des Chambres Régionales d'Agriculture et des Organisations de Producteurs.
- **Appui financier aux collectivités pour l'entretien des ouvrages structurants, au niveau de 100 communes** : Cet appui prendra la forme d'une subvention versée via l'ANFICT aux collectivités tous les cinq ans.

ACTIVITES RATTACHEES AU P3ES2 L'entretien des infrastructures est assuré	Structure en charge de l'activité	Structures associées	Enveloppe budgétaire 2016 - 2026	
			KFCFA	en % du budget global
Appui-Conseil à l'échelle communale aux irrigants et aux collectivités	DGGR	DACPOR, CRA & OP	3.600.000	0.46
Appui financier aux collectivités pour l'entretien des ouvrages structurants	ANFICT	-	696.000 ⁽¹⁾	0.09
Enveloppe budgétaire	-	-	4.296.000 ⁽¹⁾	0.55

2.2.4. P4 ES2 : Les capacités professionnelles des acteurs de la PI sont renforcées

Afin de soutenir le développement de la Petite Irrigation par le renforcement des compétences des acteurs amenés à s'impliquer, le Ministère de l'Agriculture a mis en place un comité technique de réflexion pour l'élaboration d'un Plan Stratégique de Renforcement des Compétences des Acteurs de la Petite Irrigation (PSRCA-PI).

Ce plan finalisé en mars 2014 permet désormais à l'ensemble des intervenants (Administrations / Partenaires Techniques et Financiers / Projets) d'inscrire leurs actions de renforcement de compétences, dans le sous-secteur de la petite irrigation, dans un cadre national répondant à des besoins identifiés et exprimés.

Cinq (5) catégories d'acteurs sont concernés : les irrigants / les acteurs publics / les autorités administratives, coutumières et les élus / les acteurs privés (bureaux d'études, services d'appui-conseil, entreprises, artisans, fournisseurs d'intrants,...) / les institutions de formation et de recherche.

Le plan d'action prévoit ainsi de se référer au PSRCA-PI pour contribuer à :

- **La formation de 400 000 irrigants incluant l'élaboration de 27 modules ;**
- **L'élaboration de 20 modules de formations à la carte pour les Organisations Professionnelles ;**
- **La formation des Organisations Professionnelles (378 OP), y compris une dotation en équipement ;**
- **La formation des Services Techniques Déconcentrés (STD) et des Services Privés d'Appui-Conseil (4750 personnes) ;**
- **La formation des acteurs connexes (3 060 personnes) incluant un appui pour des équipements.**

Cette activité de renforcement des compétences des acteurs de la Petite Irrigation sera complétée par un appui à l'alphabétisation des irrigants et des acteurs connexes.

ACTIVITES RATTACHEES AU P4ES2 Les capacités professionnelles des acteurs de la PI sont renforcées	Structure en charge de l'activité	Structures associées	Enveloppe budgétaire 2016 - 2026	
			KFCFA	en % du budget global
Formation des irrigants	Ministère des Enseignements Professionnel et Technique	OP, CRA & Centres de Formation	60.000.000	7.72
Elaboration de modules de formation à la carte pour les Organisations Professionnelles			40.000	<< 0.01
Formation des Organisations Professionnelles			3.780.000	0.49
Formation des STD et des Services Privés d'Appui-Conseil			2.375.000	0.30
Formation des acteurs connexes			765.000	0.10
Appui à l'alphabétisation des irrigants et des acteurs connexes		Organisations des Producteurs	6.675.000	0.86
Enveloppe budgétaire	-	-	73.635.000	9.46

2.3. ES3 : Les irrigants et les organisations paysannes ont accès aux marchés pour leurs produits

Pour induire cet effet spécifique, cinq (5) produits ont été identifiés et retenus :

- P1ES3 : Les productions sont en adéquation avec la demande nationale et internationale
- P2ES3 : Les infrastructures de transport sont développées
- P3ES3 : Les infrastructures de stockage, de conservation et de transformation sont mises en place
- P4ES3 : Les infrastructures de commercialisation sont développées
- P5ES3 : Les filières de production sont organisées

La mise en œuvre des activités devant permettre la réalisation de ces cinq produits nécessite de mobiliser, sur les dix (10) ans de la SPIN, **163 milliards de FCFA** soit **21%** de l'enveloppe globale.

L'Etat et ses Partenaires Techniques et Financiers participeront à hauteur de **97%** à la réalisation de cet effet spécifique, les **3%** restants représentant la contribution des porteurs de projet au développement d'infrastructures de transport, de stockage et/ou de conservation (123 magasins), de transformation (182 unités) et de commercialisation (centres de pré-collecte, marchés & comptoirs de commercialisation).

Les efforts financiers de l'Etat appuyé par ses Partenaires se répartiront entre des mesures d'accompagnement (informations sur les marchés, appui à l'organisation des filières), l'exercice de missions régaliennes (mesures de facilitation des transactions, contrôle des process de production) et les dépenses en capital liés aux investissements (désenclavement des bassins de production / infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation).

Ces efforts seront concentrés sur le développement :

1. des infrastructures de transport (construction de 1 850 km de pistes rurales et réhabilitation de 1 330 km), représentant **49%** de l'ES3 et **10%** de l'ensemble du plan d'action
2. de 354 infrastructures de commercialisation, représentant **44%** de l'ES3 et **9%** de l'ensemble du plan d'action

2.3.1. P1ES3 : Les productions sont en adéquation avec la demande nationale et internationale

La mise en adéquation des productions avec la demande nationale et internationale nécessite tout d'abord de renforcer la connaissance des marchés (études & enquêtes ciblées, production et diffusion de bulletins d'information) afin d'identifier notamment les actions nécessaires au soutien de la compétitivité de la production nationale. En complément, sont proposées des activités ou des mesures visant à soutenir la valorisation des produits et à faciliter les transactions.

A cet effet, il est envisagé de mettre en œuvre les actions suivantes :

- **Réalisation d'études de marchés** : Ces études doivent contribuer à affiner les informations et connaissances relatives aux circuits et aux chaînes de valeur tout en collectant les pratiques et les attentes des acteurs. Ces travaux, qui pourraient être confiés au RECA, permettront d'orienter les choix stratégiques de la profession.
- **Réalisation d'enquêtes sur les marchés** : Il conviendra de cibler les marchés de référence, les produits et les indicateurs pertinents. Un dispositif de suivi des marchés devra être élaboré et opérationnalisé. Cette activité pourrait être réalisée par le RECA.
- **Diffusion de bulletins d'information sur les marchés** : L'élaboration de ces bulletins et leur diffusion pourraient également être confiées au RECA.
- **Vulgarisation des protocoles de certification des productions** : Ce volet sera assuré par la Direction Générale de l'Agriculture, appuyée par la DGPV, la DACPOR et les Organisations de Producteurs.
- **Appui au contrôle des process de production** : Afin d'appuyer la certification des productions et d'induire ainsi une meilleure valorisation des produits de la petite irrigation, il est envisagé des mesures d'accompagnement pour renforcer le dispositif de contrôle des process de production. Cette activité sera prise en charge par la Direction Générale de l'Agriculture.
- **Développement et promotion des normes de qualité des produits**, répondant aux exigences des marchés ciblés : Cette action sera pilotée par la Direction Générale de l'Agriculture, en association avec la DGPV, l'ONAHA et les Organisations de Producteurs.
- **Mise en place de mesures de facilitation des transactions, notamment à l'export** (en cohérence avec les textes de la CEDEAO) : Cette activité, portée par le secrétariat permanent de la SPIN, associera étroitement le Ministère en charge du Commerce.

ACTIVITES RATTACHEES AU P1ES3 Les productions sont en adéquation avec la demande nationale et internationale	Structure en charge de l'activité	Structures associées	Enveloppe budgétaire 2016 - 2026	
			KFCFA	en % du budget global
Réalisation d'études de marchés	RECA	DGA, DACPOR, Chambres Régionales d'Agriculture & Organisations de Producteurs	200.000	0.03
Réalisation d'enquêtes sur les marchés			240.000	0.03
Diffusion de bulletins d'information sur les marchés			300.000	0.04
Vulgarisation des protocoles de certification des productions	DGA	DGPV, DACPOR, OP	160.000	0.02
Appui au contrôle des process de production			500.000	0.06
Développement et promotion des normes de qualité des produits		DGPV, ONAHA, OP	500.000	0.06
Mise en place de mesures de facilitation des transactions, notamment à l'export	Secrétariat Permanent - SPIN	Ministère en charge du Commerce	100.000	0.01
Enveloppe budgétaire	-	-	2.000.000	0.25

2.3.1. P2ES3 : Les infrastructures de transport sont développées

Pour améliorer l'accès aux marchés et faciliter ainsi l'écoulement des produits agricoles en général et de la petite irrigation en particulier, il est important d'améliorer la desserte des zones de production.

Le plan d'action de la SPIN prévoit à cet effet d'appuyer les actions suivantes :

- **Contribution à la réalisation d'un Schéma Directeur des Pistes Rurales** : L'élaboration de ce schéma présuppose de faire l'inventaire exhaustif des pistes existantes (en mentionnant leur état) complété par les besoins de desserte des bassins de production non encore satisfaits. Il conviendra ensuite de prioriser les interventions en fonction de critères à définir avec les services dédiés du Ministère en charge de l'Agriculture. Dans le cadre de la SPIN, le critère retenu pour identifier les zones à desservir en priorité sera celui relatif aux volumes de productions issus des cultures irriguées. Cette activité sera réalisée par la DGGR.
- **Construction de nouvelles pistes rurales** : Cette activité contribuera à la réalisation de 1.850 km de pistes sous maîtrise d'ouvrage communale, la maîtrise d'œuvre étant assurée par la DGGR.
- **Réhabilitation de pistes rurales** : Il est prévu de réhabiliter sur la durée de la SPIN (2016-2026) 1.330 km de pistes rurales. Les maîtrises d'œuvre et d'ouvrage sont identiques à celles de l'activité précédente.
- **Construction d'ouvrages de franchissement** : En complément aux interventions soutenant la réhabilitation ou la construction de pistes rurales et sur la base de besoins identifiés par les régions, il est projeté de traiter 93 points critiques qui constituent un frein aux échanges. Ces opérations, placées sous maîtrise d'ouvrage communale, seront mises en œuvre par la DGGR.

ACTIVITES RATTACHEES AU P2ES3 Les infrastructures de transport sont développées	Structure en charge de l'activité	Structures associées	Enveloppe budgétaire 2016 - 2026	
			KFCFA	en % du budget global
Contribution à la réalisation d'un Schéma Directeur des Pistes Rurales	DGGR	DGRR & OP	80.000	0.01
Construction de nouvelles pistes rurales	DGGR sous maîtrise d'ouvrage communale		46.250.000 ⁽¹⁾	5.95
Réhabilitation de pistes rurales			19.950.000 ⁽¹⁾	2.57
Construction d'ouvrages de franchissement			13.950.000 ⁽¹⁾	1.79
Enveloppe budgétaire	-	-	80.230.000⁽¹⁾	10.32

(1) Ce montant inclut la subvention de l'Etat et la contribution des porteurs de projet

2.3.2. P3ES3 : Les infrastructures de stockage, de conservation et de transformation sont mises en place

Afin d'appuyer les exploitants dans la valorisation de leur production, le plan d'action de la SPIN prévoit les activités citées ci-après :

- **Construction ou réhabilitation des infrastructures de stockage et/ou de conservation** : Ces dernières permettent aux irrigants de différer la mise sur le marché des productions, en vue de bénéficier de prix de vente plus intéressants. Il est inscrit au plan d'action de la SPIN le soutien à la construction ou à la réhabilitation de 123 infrastructures de stockage et/ou de conservation via un mécanisme de subvention.
- **Construction d'unités de transformation** : Le développement des projets visant à accroître la valeur ajoutée des produits de la petite irrigation sera appuyé via une contribution de l'Etat au coût de réalisation de 182 unités de transformation.

- **Appui aux organismes de recherche-développement, dans le domaine des technologies de conservation** : Sur la base de besoins identifiés, il est également prévu de solliciter les organismes de recherche-développement sur des thématiques relatives aux techniques ou technologies de conservation.

ACTIVITES RATTACHEES AU P3ES3 Les infrastructures de stockage, de conservation et de transformation sont mises en place	Structure en charge de l'activité	Structures associées	Enveloppe budgétaire 2016 - 2026	
			KFCFA	en % du budget global
Construction ou réhabilitation des infrastructures de stockage et/ou de conservation	Porteurs de projet	DGGR, DGA, CRA, OP	6.150.000 ⁽¹⁾	0.79
Construction d'unités de transformation			1.820.000 ⁽¹⁾	0.23
Appui aux organismes de recherche-développement, dans le domaine des technologies de conservation	Secrétariat Permanent - SPIN	CNRA, OP	80.000	0.01
Enveloppe budgétaire	-	-	8.050.000⁽¹⁾	1.03

(1) Ces montants englobent la contribution des porteurs de projet et la subvention de l'Etat

2.3.3. P4ES3 : Les infrastructures de commercialisation sont développées

La SPIN soutiendra l'amélioration des conditions de commercialisation en contribuant à la construction ou à la réhabilitation de centres de pré-collecte (122), de marchés ruraux (116) et de comptoirs de commercialisation (116).

ACTIVITES RATTACHEES AU P4ES3 Les infrastructures de commercialisation sont développées	Structure en charge de l'activité	Structures associées	Enveloppe budgétaire 2016 - 2026	
			KFCFA	en % du budget global
Appui à la construction ou la réhabilitation de centres de pré-collecte	Porteurs de projet	DGGR, DACPOR, OP, CRA	2.440.000 ⁽¹⁾	0.31
Appui à la construction ou à la réhabilitation de marchés ruraux (détail/semi gros)	Communes	DGGR, OP	34.800.000 ⁽¹⁾	4.48
Appui à la construction ou à la réhabilitation de comptoirs de commercialisation (commerce de gros)			34.800.000 ⁽¹⁾	4.48
Enveloppe budgétaire	-	-	72.040.000⁽¹⁾	9.27

(1) Ces montants englobent la contribution des porteurs de projet/communes et la subvention de l'Etat

2.3.4. P5ES3 : Les filières de production sont organisées

Le soutien organisationnel et financier à la structuration des acteurs en amont et en aval de la production est une importante activité pour conférer à la petite irrigation un caractère économiquement viable et durable.

A cet effet, la SPIN prévoit notamment d'accompagner les acteurs engagés dans la mise en place de circuits d'approvisionnement performants et de circuits de commercialisation garantissant (i) une répartition équitable des risques et bénéfices entre les principaux intervenants de la chaîne de valeur PI et (ii) une compétitivité des produits nationaux.

Un soutien pourra également être apporté pour des analyses de filières (positionnement des acteurs, rentabilité des différents maillons, analyse de la compétitivité internationale, simulation d'impact de mesures de politiques économiques,...) et la tenue d'ateliers réunissant les acteurs des filières (décideurs politiques, organisations de producteurs, sociétés ou coopératives commerciales, commerçants, sociétés d'import-export, interprofessions, etc.).

ACTIVITES RATTACHEES AU P5ES3 Les filières de production sont organisées	Structure en charge de l'activité	Structures associées	Enveloppe budgétaire 2016 - 2026	
			KFCFA	en % du budget global
Appui à l'organisation des filières de production	DGA	RECA, CRA, OP, DACPOR	800.000	0.1
Enveloppe budgétaire	-	-	800.000	0.1

2.4 2.4. ES4 : Le Ministère en charge de la petite irrigation assure le pilotage de la SPIN

Pour induire cet effet spécifique, trois (3) produits sont attendus :

- P1ES4 : Les ressources sont mobilisées pour la mise en œuvre de la SPIN
- P2ES4 : Un dispositif de pilotage de la SPIN est mis en place et est fonctionnel
- P3ES4 : Des services d'appui-conseil sont fournis par les entités déconcentrées

La mise en œuvre des activités devant permettre la réalisation de ces trois produits nécessite de mobiliser, sur les dix (10) ans de la SPIN, **21.5 milliards de FCFA** soit **2.8%** de l'enveloppe globale.

L'Etat et ses Partenaires Techniques et Financiers participeront à hauteur de **89%** à la réalisation de cet effet spécifique, les **11%** restants représentant la contribution des porteurs de projet engagés dans le développement de services d'appui-conseil.

La mise en œuvre des ressources et du dispositif de pilotage de la SPIN représente **1.4%** de l'ensemble du plan d'action. Cet effort financier peut être considéré comme maîtrisé au regard des enjeux.

2.4.1. P1ES4 : Les ressources sont mobilisées pour la mise en œuvre de la SPIN

Pour asseoir la mise en œuvre de la SPIN, quatre actions ont été identifiées :

- **Promotion des projets et programmes de Petite Irrigation** : L'identification et la promotion de projets et programmes de Petite Irrigation sont des préalables pour permettre à l'Etat appuyé par ses Partenaires Techniques et Financiers de mobiliser les ressources financières nécessaires au développement de la Petite Irrigation.
- **Promotion du genre dans le développement de la petite irrigation** : Il s'agit de permettre au secrétariat permanent de veiller à ce que les projets et programmes créent les conditions d'une émergence des couches défavorisées dans le cadre de la petite irrigation. Des actions de promotion seront mises en œuvre en direction de ces couches. Ces actions peuvent être des sensibilisations/information, la mobilisation de ressources foncières, ...
- **Mobilisation des ressources** : Au regard des actions inscrites dans le plan d'action, il conviendra de s'assurer d'une mobilisation effective (i) des acteurs intervenant dans la mise en œuvre de la SPIN et (ii) des ressources financières nécessaires à la réalisation des investissements projetés et des mesures d'accompagnement envisagées.
- **Plan de communication** : Un plan de communication sera élaboré avec, pour objectif principal, d'informer et de mobiliser l'ensemble des acteurs impliqués dans le secteur de la petite irrigation sur les enjeux et les actions qui se déploieront dans le cadre de la SPIN (appui aux investissements, mesures d'accompagnement,...).

ACTIVITES RATTACHEES AU P1ES4 Les ressources sont mobilisées pour la mise en œuvre de la SPIN	Structure en charge de l'activité	Structures associées	Enveloppe budgétaire 2016 - 2026	
			KFCFA	en % du budget global
Promotion des projets et programmes de Petite Irrigation	Secrétariat Permanent - SPIN	PTF, Directions du MAG & autres Ministères, RECA	200.000	0.03
Promotion du genre dans le développement de la petite irrigation		DACPOR	1.600.000	0.21
Mobilisation des ressources		PTF, Directions du MAG & autres Ministères, RECA	50.000	<<0.01
Plan de communication		Directions du MAG, RECA & OP	5.000.000	0.64
Enveloppe budgétaire	-	-	6.850.000	0.88

2.4.2. P2ES4 : Un dispositif de pilotage de la SPIN est mis en place et est fonctionnel

Pour assurer une mise en place effective du dispositif de pilotage de la SPIN et sa fonctionnalité, les activités suivantes ont été inscrites dans le plan d'action :

- **Mise en place du dispositif de pilotage de la SPIN** (arrêté)
- **Mise en place du dispositif de mise en œuvre** (arrêté)
- **Actualisation annuelle du budget programme de la SPIN**
- **Fonctionnement du dispositif de pilotage** : Une provision est affectée au fonctionnement du dispositif et permettra d'assurer :
 - l'organisation des réunions du Cadre de Concertation et du Comité National de Pilotage de la SPIN,
 - le fonctionnement du Secrétariat Permanent de la SPIN, en charge de l'animation de la stratégie, de la coordination et du suivi-évaluation des actions.
- **Mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation** : Le suivi-évaluation, basé sur les indicateurs du cadre logique, conduira à la production de rapports annuels dont les conclusions contribueront à orienter l'actualisation du plan d'action, les programmations annuelles et permettront d'apprécier les niveaux d'exécution et la contribution de la SPIN à l'atteinte des effets spécifiques et globaux. La mise en œuvre du dispositif suppose de disposer de ressources dédiées, notamment pour la réalisation d'enquêtes destinées à renseigner certains indicateurs.
- **Fonctionnement du dispositif de mise en œuvre** (mobilisation des comités régionaux de la petite irrigation,...).

ACTIVITES RATTACHEES AU P2ES4 Un dispositif de pilotage de la SPIN est mis en place et est fonctionnel	Structure en charge de l'activité	Structures associées	Enveloppe budgétaire 2016 - 2026	
			KFCFA	en % du budget global
Mise en place du dispositif de pilotage de la SPIN	Secrétariat Permanent - SPIN	Ministère de l'Agriculture	2.000	<< 0.01
Mise en place du dispositif de mise en œuvre			6.000	<< 0.01
Actualisation annuelle du budget programme de la SPIN		Directions Techniques des Ministères	180.000	0.02
Fonctionnement du dispositif de pilotage		-	180.000	0.02
Mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation		DSA, INS, Directions Techniques des Ministères, RECA	2.000.000	0.26
Fonctionnement du dispositif de mise en œuvre		CR-PI	1.750.000	0.23
Enveloppe budgétaire	-	-	4.118.000	0.53

2.4.3. P3ES4 : Des services d'appui-conseil sont fournis par les entités déconcentrées

Dans le cadre du soutien à la Petite Irrigation, l'État se doit d'appuyer les collectivités dans l'exercice de leur mandat et d'assurer le développement des services d'appui-conseil permettant d'accompagner les différentes catégories d'acteurs engagés dans le secteur de la petite irrigation.

A cette fin, les activités suivantes sont inscrites dans le plan d'action de la SPIN :

- **Appui aux collectivités dans la mise en œuvre de la SPIN,**
- **Appui au développement de services privés d'appui-conseil (2 / département),**
- **Appui au fonctionnement des services privés d'appui-conseil,**
- **Agrément des services privés d'appui-conseil.**

ACTIVITES RATTACHEES AU P3ES4 Des services d'appui-conseil sont fournis par les entités déconcentrées	Structure en charge de l'activité	Enveloppe budgétaire 2016 - 2026	
		KFCFA	en % du budget global
Appui aux collectivités dans la mise en œuvre de la SPIN	Ministère de l'Agriculture et ses services déconcentrés	5.240.000	0.67
Appui au développement de services privés d'appui-conseil (2/département)		816.000	0.11
Appui au fonctionnement des services privés d'appui-conseil		3.808.000 ⁽¹⁾	0.49
Agrément de services privés d'appui-conseil		680.000	0.09
Enveloppe budgétaire	-	10.544.000⁽¹⁾	1.36

(1) Ce montant englobe la contribution des porteurs de projet et la subvention de l'Etat

2.5. Synthèse des données budgétaires du plan d'action

Libellé	Enveloppe budgétaire 2016 - 2026		
	Millions FCFA	en % du budget global	
Impact	La sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations est améliorée	777 357	-
Effet spécifique 1 & produits rattachés	Les ressources en terres et en eau sont gérées de manière durable pour la petite irrigation	496 074	64
	- Les terres irrigables et irriguées sont suivies	1 240	0.16
	- Les ressources en terres et en eau sont protégées	134 240	17.27
	- Des mesures d'impacts environnementaux sont prises en compte dans les activités de PI	1 158	0.15
	- La gestion intégrée des ressources en eau est promue	3 416	0.44
	- La sécurité foncière est renforcée	497	0.06
	- Les terres sont aménagées pour la petite irrigation de manière optimale et durable	355 523	45.73
Effet spécifique 2 & produits rattachés	Les irrigants mettent en valeur les terres de manière optimale et durable	96 651	12
	- Un dispositif de financement adapté à la petite irrigation est mis en place	2 100	0.27
	- Des intrants de qualité sont disponibles et accessibles	16 620	2.13
	- L'entretien des infrastructures est assuré	4 296	0.55
	- Les capacités professionnelles des acteurs de la petite irrigation sont renforcées	73 635	9.46
Effet spécifique 3 & produits rattachés	Les irrigants et les organisations paysannes ont accès aux marchés pour leurs produits	163 120	21
	- Les productions sont en adéquation avec la demande nationale et internationale	2 000	0.25
	- Les infrastructures de transport sont développées	80 230	10.32
	- Les infrastructures de stockage, de conservation et de transformation sont mises en place	8 050	1.03
	- Les infrastructures de commercialisation sont développées	72 040	9.27
	- Les filières de production sont organisées	800	0.10
Effet spécifique 4 & produits rattachés	Le Ministère en charge de la petite irrigation assure le pilotage de la SPIN	21 512	3
	- Les ressources sont mobilisées pour la mise en œuvre de la SPIN	6 850	0.88
	- Un dispositif de pilotage de la SPIN est mis en place et est fonctionnel	4 118	0.53
	- Des services d'appui-conseil sont fournis par les entités déconcentrées	10 544	1.36

Pour plus de détails, il convient de se reporter au budget détaillé annexé au présent document.

III. LE CADRE LOGIQUE DE LA SPIN

La mise en œuvre de la SPIN prévoit le développement d'activités devant conduire à court terme à l'obtention de 18 résultats. Ces derniers, en se combinant, doivent à moyen terme produire 4 effets spécifiques, eux-mêmes conduisant à plus long terme à l'obtention des 2 effets globaux et de l'impact. L'impact, les effets et les produits attendus de la SPIN sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Impact	La sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations est améliorée
Effets globaux (2)	<ul style="list-style-type: none"> - Les productions issues de la petite irrigation sont accrues - Les revenus des producteurs sont accrues de manière durable
Effets spécifiques (4)	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources en terres et en eau sont gérées de manière durable pour la petite irrigation - Les irrigants mettent en valeur les terres de manière optimale et durable - Les irrigants et les organisations des producteurs ont accès aux marchés pour leurs produits - Le Ministère en charge de la petite irrigation assure le pilotage de la SPIN
Produits rattachés à l'ES1 (6)	<ul style="list-style-type: none"> - Les terres irrigables et irriguées sont suivies - Les ressources en terres et en eau sont protégées - Des mesures d'impacts environnementaux sont prises en compte dans les activités de petite irrigation - La gestion intégrée des ressources en eau est promue - La sécurité foncière est renforcée - Les terres sont aménagées pour la petite irrigation de manière optimale et durable
Produits rattachés à l'ES2 (4)	<ul style="list-style-type: none"> - Un dispositif de financement adapté à la petite irrigation est mis en place - Des intrants de qualité sont disponibles et accessibles - L'entretien des infrastructures est assuré - Les capacités professionnelles des acteurs de la petite irrigation sont renforcées
Produits rattachés à l'ES3 (5)	<ul style="list-style-type: none"> - Les productions sont en adéquation avec la demande nationale et internationale - Les infrastructures de transport sont développées - Les infrastructures de stockage, de conservation et de transformation sont mises en place - Les infrastructures de commercialisation sont développées - Les filières de production sont organisées
Produits rattachés à l'ES4 (3)	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources sont mobilisées pour la mise en œuvre de la SPIN - Un dispositif de pilotage de la SPIN est mis en place et est fonctionnel - Des services d'appui-conseil sont fournis par les entités déconcentrées

Le tableau ci-après détaille le cadre logique, en précisant les indicateurs retenus, les sources de vérification et les hypothèses sous-tendant l'intervention.

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
IMPACT : La sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations est améliorée	1. Le taux de ménages en insécurité alimentaire et nutritionnelle diminue (%)	Rapports d'enquêtes de vulnérabilité	
EFFET GLOBAL 1 : Les productions issues de la petite irrigation sont accrues	2. Les volumes de production, en équivalent céréalier, augmentent de 50% en 10 ans (2016-2026)	Enquêtes et Rapports MA / SPIN	
EFFET GLOBAL 2 : Les revenus des producteurs sont accrus de manière durable	3. Les revenus annuels des ménages pratiquant la petite irrigation augmentent de 100% en 10 ans (2016-2026) (FCFA)	Enquêtes & Rapports INS – MA / SPIN	
EFFET SPECIFIQUE 1.1 : Les ressources en terres et en eau sont gérées de manière durable pour la petite irrigation	4. Pourcentage des terres irriguées aménagées dans le respect des normes d'aménagement 5. Pourcentage d'exploitants faisant évoluer leurs pratiques suite aux recommandations de mesures conservatoires pour la protection des sols 6. Pourcentage d'exploitants adoptant des pratiques de gestion optimale de l'eau 7. Pourcentage de surfaces exploitées en petite irrigation, avec intégration de mesures environnementales	Rapports DGGR Rapports DGA Rapports DGGR Rapports BEEI	
EFFET SPECIFIQUE 1.2 : Les irrigants mettent en valeur les terres de manière optimale et durable	8. Pourcentage des terres cultivées dans le respect des bonnes pratiques culturales 9. Pourcentage des exploitants assurant l'entretien des infrastructures 10. Pourcentage des exploitants pratiquant la petite irrigation ayant bénéficié de formations	Enquêtes et Rapports DGA Rapports DGGR Rapports Structures chargées de la formation	
EFFET SPECIFIQUE 2.1 : Les irrigants et les organisations de producteurs ont accès aux marchés pour leurs produits	11. Pourcentage des productions irriguées non consommées, commercialisées	Enquêtes et Rapports MAG et/ou RECA	
EFFET SPECIFIQUE 2.2 : Le Ministère en charge de la petite irrigation assure le pilotage de la SPIN	12. L'enveloppe budgétaire dédiée à la petite irrigation augmente pour atteindre plus de 100% des prévisions à l'horizon 2026	Suivi budgétaire MAG & Ministères partenaires	
Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
PRODUIT 1.1.1 : Les terres irrigables et irriguées sont suivies	13. La base de données « Terres Irrigables et Irriguées » est mise en place 14. Le SIG « Terres Irrigables et Irriguées » est opérationnel 15. La base de données « Terres Irrigables et Irriguées » est actualisée chaque année	Rapports annuels DGGR	Les données de l'étude EPTIN sont disponibles
PRODUIT 1.1.2 : Les ressources en terres et en eau sont protégées	16. 45 000 ha de surfaces irriguées sont protégés 17. 265 000 ha de bassins versants sont protégés 18. 260 km de berges des cours d'eau sont protégés 19. Les résultats du suivi annualisé de l'évolution des sols sont communiqués aux acteurs locaux (STD / SPAC / OP / Collectivités) avec proposition si nécessaire de mesures conservatoires 20. Pourcentage de sites dotés d'un comité de gestion fonctionnel	Rapports annuels DGGR Rapports annuels sur l'évolution des sols - DGA Rapports annuels de la DACPOR	La circulation de l'information est effective Les comités de gestion des sites sont reconnus et soutenus dans leur mission
PRODUIT 1.1.3 : Des mesures d'impacts environnementaux sont prises en compte dans les activités de petite irrigation	21. Pourcentage de STD formés sur les lois et textes relatifs aux impacts environnementaux 22. Pourcentage de SPAC formés sur les lois et textes relatifs aux impacts environnementaux 23. Pourcentage d'irrigants sensibilisés sur les impacts environnementaux de la petite irrigation et les mesures	Rapports annuels du BEEI	Les services d'appui-conseil disposent d'outils pour vulgariser les lois et textes relatifs aux impacts environnementaux Les producteurs acceptent de contribuer financièrement à la

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
	d'atténuation possibles 24. Pourcentage d'irrigants mettant en œuvre des mesures environnementales	Enquêtes et rapports annuels BEEEI	mise en place de mesures environnementales.
PRODUIT 1.1.4 : La gestion intégrée des ressources en eau est promue	25. 410 piézomètres sont installés pour le suivi des nappes, dans les zones irriguées 26. 500 limnimètres sont installés pour le suivi des eaux de surface, dans les zones irriguées 27. Les données piézométriques sont disponibles annuellement 28. Un bulletin d'information sur les données piézométriques est communiqué aux acteurs locaux avec, si besoin, des messages d'alerte 29. Les données limnimétriques sont disponibles annuellement	Rapport d'installation DGRE Rapports annuels DGRE Messages d'informations aux acteurs locaux	La circulation de l'information est effective
Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
PRODUIT 1.1.4 (suite) : La gestion intégrée des ressources en eau est promue	30. Un bulletin d'information sur les données limnimétriques est communiqué aux acteurs locaux avec, si besoin, des messages d'alerte 31. Les ouvrages hydrauliques sont inventoriés annuellement 32. Les nouveaux ouvrages sont immatriculés, chaque année 33. Pourcentage d'irrigants sensibilisés aux techniques adaptées à une gestion optimale de l'eau 34. 35 comités locaux et associations d'usagers de l'eau assurent une gestion intégrée de la ressource	Rapports annuels DGGR Rapports annuels DGGR Rapports annuels DGRE	Les différentes catégories d'usagers s'impliquent dans les cadres de concertation
PRODUIT 1.1.5 : La sécurité foncière est renforcée	35. Pourcentage de terres aménagées pour la petite irrigation titrées ou disposant d'un acte temporaire de propriété foncière 36. Pourcentage d'irrigants sensibilisés sur l'importance des actes fonciers 37. Pourcentage de cadres des services du Code Rural formés 38. Nombre de textes dédiés aux terres aménagées adoptés	Rapports annuels du Code Rural Journal Officiel	
PRODUIT 1.1.6 : Les terres sont aménagées pour la petite irrigation de manière optimale et durable	39. Le référentiel technique des aménagements de la petite irrigation est mis à jour, notamment à partir des données de suivi de la ressource en eau 40. Le référentiel technique des aménagements de la petite irrigation est diffusé 41. Pourcentage de projets, soumis aux comités régionaux chargés de l'examen des demandes, conformes au dossier de soumission-type 42. 995 ouvrages structurants sont construits pour la mobilisation des eaux 43. 365 ouvrages sont réhabilités pour la mobilisation des eaux	Rapports annuels DGGR Document de diffusion DGGR Rapports annuels des comités régionaux - PI Rapports annuels DGGR	Les collectivités disposent des ressources pour les travaux de mobilisation des eaux (ouvrages structurants)
Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
PRODUIT 1.1.6 (suite) : Les terres sont aménagées	44. 56 000 ha de terres irrigables sont aménagés	Rapports annuels DGGR	Les irrigants ont un accès facilité

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
pour la petite irrigation de manière optimale et durable	45. 16 000 ha de terres irrigables sont réhabilités 46. Pourcentage d'irrigants adoptant des techniques d'irrigation innovantes 47. Pourcentage d'irrigants formés aux bonnes pratiques culturelles	Rapports annuels DGA	au crédit pour financer des aménagements
PRODUIT 1.2.1 : Un dispositif de financement adapté à la petite irrigation est mis en place	48. Montant global de l'offre de crédit (FCFA) 49. Montant global du fonds de garantie (FCFA) 50. Montant global affecté au dispositif de bonification (FCFA) 51. 100% des irrigants sont informés des offres de crédit 52. Pourcentage d'irrigants ayant accès au crédit	Données Banques & IMF	Mobilisation de fonds destinés à soutenir le développement de la petite irrigation
PRODUIT 1.2.2 : Des intrants de qualité sont disponibles et accessibles	53. 932 boutiques d'intrants agricoles sont construites par les porteurs de projet 54. Pourcentage d'irrigants ayant accès à des boutiques d'intrants agricoles 55. 932 boutiques d'intrants agricoles sont en activité 56. Taux de satisfaction des besoins en intrants des irrigants 57. Nombre de fosses compostières construites 58. Pourcentage d'irrigants utilisant la fumure organique 59. Nombre de nouvelles variétés mises à disposition des producteurs 60. Pourcentage d'intrants commercialisés, conformes aux dispositions réglementaires	Rapports annuels DGGR Enquêtes et rapports annuels DGA Travaux des Instituts de Recherche Rapports annuels de la structure en charge des contrôles	Les porteurs de projet ont accès au crédit pour financer les infrastructures et développer leurs activités Les ressources sont mobilisées pour les travaux de recherche et les contrôles sur les intrants
PRODUIT 1.2.3 : L'entretien des infrastructures est assuré	61. Pourcentage d'irrigants appuyés pour l'organisation des travaux d'entretien 62. Pourcentage d'irrigants appuyés pour la mise en œuvre des travaux d'entretien 63. Pourcentage de collectivités appuyées pour l'organisation des travaux d'entretien	Rapports annuels DGGR	Les STD sont renforcés et disposent de moyens pour l'appui-conseil Des ressources sont mobilisées par les irrigants
PRODUIT 1.2.3 (suite) : L'entretien des infrastructures est assuré	64. Pourcentage de collectivités appuyées pour la mise en œuvre des travaux d'entretien 65. Montant global des subventions (FCFA) aux collectivités pour l'entretien des ouvrages structurants	Rapports annuels DGGR Données budgétaires ANFICT	Des ressources sont mobilisées par les collectivités
PRODUIT 1.2.4 : Les capacités professionnelles des acteurs de la petite irrigation sont renforcées	66. Nombre d'irrigants bénéficiant de formations 67. 378 OP bénéficient de formations 68. 4 750 agents des STD et des Services Privés d'Appui-Conseil bénéficient de formations 69. 3 060 acteurs connexes bénéficient de formations	Rapports des ministères chargés des formations	Les modules de formation spécifiques à chaque catégorie sont élaborés
PRODUIT 2.1.1 : Les productions sont en adéquation avec la demande nationale et internationale	70. Pourcentage d'irrigants ayant accès aux informations sur les marchés 71. Pourcentage d'irrigants connaissant les filières porteuses 72. Les processus de certification sont opérationnels 73. Les normes de qualité sont définies 74. Des textes sont adoptés pour faciliter les transactions	Enquêtes & rapports du RECA Rapports DGA Journal Officiel	Les producteurs sont réactifs aux évolutions des marchés Les prix de vente sont incitatifs

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
	75. Volume annuel, en équivalent céréalier des productions irriguées exportées	Rapports annuels du Ministère en charge du Commerce	
PRODUIT 2.1.2 : Les infrastructures de transport sont développées	76. Le Schéma Directeur des Pistes Rurales intègre les besoins de desserte des bassins de production 77. Le Schéma Directeur des Pistes Rurales est actualisé annuellement 78. 1 850 km de pistes sont construites 79. 1 330 km de pistes sont réhabilitées 80. 93 ouvrages de franchissement sont réalisés 81. Pourcentage de bassins de production désenclavés	Rapports annuels d'actualisation DGGR Rapports annuels DGGR	Les ressources nécessaires sont mobilisées
Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
PRODUIT 2.1.3 : Les infrastructures de stockage, de conservation et de transformation sont mises en place	82. 123 infrastructures de stockage et/ou de conservation sont construites 83. 123 infrastructures de stockage et/ou de conservation sont en activité 84. 182 infrastructures de transformation sont construites 85. 182 infrastructures de transformation sont en activité 86. Taux de perte après récolte des productions irriguées 87. Nombre de techniques ou de technologies de conservation développées par les instituts de R/D	Rapports DGGR Enquêtes & rapports MAG et/ou RECA Travaux des organismes de R/D	Les porteurs de projets ont accès au crédit pour développer des unités de transformation
PRODUIT 2.1.4 : Les infrastructures de commercialisation sont développées	88. 122 centres de pré-collecte sont construits ou réhabilités 89. 116 marchés ruraux sont construits ou réhabilités 90. 116 comptoirs de commercialisation sont construits ou réhabilités	Rapports annuels DGGR	Les fonds nécessaires pour accorder des subventions en soutien au développement d'infrastructures de commercialisation sont mobilisés
PRODUIT 2.1.5 : Les filières de production sont organisées	91. Nombre de filières ciblées 92. Nombre de filières analysées 93. Nombre d'ateliers réunissant par filière les acteurs	Rapports DGA	
PRODUIT 2.2.1 : Les ressources sont mobilisées pour la mise en œuvre de la SPIN	94. Nombre de programmes / projets de petite irrigation promus 95. Nombre de programmes / projets en exécution, contribuant au développement de la Petite Irrigation 96. Nombre de réunions du CC-SPIN	Rapports annuels - SP SPIN PV de réunions	
PRODUIT 2.2.2 : Un dispositif de pilotage de la SPIN est mis en place et est fonctionnel	97. Actualisation annuelle du budget programme 98. Le dispositif de suivi-évaluation, en soutien à la mise en œuvre de la SPIN, est fonctionnel 99. Nombre de rapports de la structure de pilotage produits et validés	Rapports annuels de programmation et d'exécution - SP SPIN Rapports de suivi-évaluation - SP SPIN	

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
PRODUIT 2.2.2 (suite) : Un dispositif de pilotage de la SPIN est mis en place et est fonctionnel	100. Montant total annuel mobilisé pour la mise en œuvre de la SPIN 101. Taux annuel d'exécution budgétaire	Suivi budgétaire SP-SPIN	
PRODUIT 2.2.3 : Des services d'appui-conseil sont fournis par les entités déconcentrées	102. Pourcentage de collectivités impliquées dans la mise en œuvre de la SPIN 103. Nombre de services privés d'appui-conseil intervenant dans la mise en œuvre de la SPIN 104. Nombre de services privés d'appui-conseil agréés	Rapports annuels des comités régionaux Rapports du MAG	
ACTIVITES		COUTS (KFCFA)	HYPOTHESES
PRODUIT 1.1.1 : Les terres irrigables et irriguées sont suivies 1.1.1.1 : Mise à jour annuelle de l'inventaire des terres irrigables et irriguées 1.1.1.2 : Mise à jour annuelle des données SIG et création de l'outil en année 1		1.240.000	La sécurité des personnes et des biens est assurée dans les zones d'intervention
PRODUIT 1.1.2 : Les ressources en terres et en eau sont protégées 1.1.2.1 : Mise en place d'une protection rapprochée des sites irrigués (45 000 ha) 1.1.2.2 : Mise en place d'une protection des bassins versants (265 000 ha) 1.1.2.3 : Mise en place de dispositifs de protection des berges des cours d'eau (260 km) 1.1.2.4 : Suivi annualisé de l'évolution des sols sous petite irrigation 1.1.2.5 : Appui à la création ou au renforcement des comités locaux de gestion des sites		134.240.000	
PRODUIT 1.1.3 : Des mesures d'impacts environnementaux sont prises en compte dans les activités de Petite Irrigation 1.1.3.1 : Appui à la vulgarisation des textes et lois en matière de gestion environnementale 1.1.3.2 : Appui à la sensibilisation des irrigants sur les impacts environnementaux de la petite irrigation et les mesures d'atténuation 1.1.3.3 : Intégration de mesures environnementales aux projets de petite irrigation		1.158.000	
PRODUIT 1.1.4 : La gestion intégrée des ressources en eau est promue 1.1.4.1 : Appui au dispositif de suivi des nappes phréatiques 1.1.4.2 : Suivi piézométrique des nappes dans les zones sous petite irrigation 1.1.4.3 : Appui au dispositif de suivi des eaux de surface 1.1.4.4 : Suivi limnimétrique des eaux de surface dans les zones sous petite irrigation 1.1.4.5 : Appui à l'inventaire des ouvrages hydrauliques dédiés à la petite irrigation 1.1.4.6 : Immatriculation et suivi des ouvrages hydrauliques dédiés à la petite irrigation 1.1.4.7 : Suivi de la qualité des eaux dans les zones sous petite irrigation 1.1.4.8 : Vulgarisation des techniques adaptées à une gestion optimale de l'eau 1.1.4.9 : Appui aux comités locaux et aux associations d'usagers de l'eau		3.416.000	
ACTIVITES		COUTS (KFCFA)	
PRODUIT 1.1.5 : La sécurité foncière est renforcée 1.1.5.1 : Sensibilisation des irrigants propriétaires ou exploitants sur l'importance des actes fonciers 1.1.5.2 : Renforcement des compétences des services du Code Rural et contribution à l'équipement de ces services 1.1.5.3 : Soutien à l'élaboration d'un texte sur le statut des terres aménagées		497.000	
PRODUIT 1.1.6 : Les terres sont aménagées pour la petite irrigation, de manière optimale et durable 1.1.6.1 : Consolidation, mise à jour périodique et diffusion d'un référentiel des types d'aménagement		355.523.000	

ACTIVITES	COUTS (KFCFA)	HYPOTHESES
<p>1.1.6.2 : Appui au montage de dossiers de projets</p> <p>1.1.6.3 : Réalisation d'ouvrages structurants type seuils (330)</p> <p>1.1.6.4 : Réalisation d'ouvrages structurants type prise, aménagement de mares (250)</p> <p>1.1.6.5 : Réalisation d'ouvrages structurants type barrages (135)</p> <p>1.1.6.6 : Réalisation d'ouvrages structurants type forages profonds à grand débit (280)</p> <p>1.1.6.7 : Réhabilitation d'ouvrages structurants (365)</p> <p>1.1.6.8 : Aménagement des terres irrigables (56 000 ha)</p> <p>1.1.6.9 : Réhabilitation des terres irriguées (16 000 ha)</p> <p>1.1.6.10 : Développement de techniques innovantes d'irrigation</p> <p>1.1.6.11 : Vulgariser les bonnes pratiques culturales garantissant la préservation des ressources en terres et en eau</p>		
<p>PRODUIT 1.2.1 : Un dispositif de financement adapté à la petite irrigation est mis en place</p> <p>1.2.1.1 : Communication sur les financements accessibles aux porteurs de projets de petite irrigation</p> <p>1.2.1.2 : Abondement d'un fonds de garantie</p> <p>1.2.1.3 : Appui au dispositif de bonification de crédit</p>	2.100.000	
<p>PRODUIT 1.2.2 : Des intrants de qualité sont disponibles et accessibles</p> <p>1.2.2.1 : Appui à la construction ou à la réhabilitation de boutiques d'intrants agricoles</p> <p>1.2.2.2 : Appui au démarrage des activités des boutiques d'intrants agricoles</p> <p>1.2.2.3 : Appui à la construction de fosses compostières</p> <p>1.2.2.4 : Appui à la recherche appliquée (sélection variétale)</p> <p>1.2.2.5 : Appui au dispositif de contrôle de qualité des intrants</p>	16.620.000	
<p>PRODUIT 1.2.3 : L'entretien des infrastructures est assuré</p> <p>1.2.3.1 : Appui-conseil à l'échelle communale aux irrigants et aux collectivités</p> <p>1.2.3.2 : Appui financier aux collectivités pour l'entretien des ouvrages structurants (100 communes)</p>	4.296.000	
ACTIVITES	COUTS (KFCFA)	HYPOTHESES
<p>PRODUIT 1.2.4 : Les capacités professionnelles des acteurs de la PI sont renforcées</p> <p>1.2.4.1 : Formation des irrigants, y compris élaboration de 27 modules</p> <p>1.2.4.2 : Appui à l'alphabétisation des irrigants et des acteurs connexes</p> <p>1.2.4.3 : Elaboration de modules de formation à la carte pour les organisations professionnelles</p> <p>1.2.4.4 : Formation des organisations professionnelles, intégrant une dotation en équipement</p> <p>1.2.4.5 : Formation des STD et des Services Privés d'Appui-Conseil</p> <p>1.2.4.6 : Formation des acteurs connexes intégrant une dotation en équipement</p>	73.635.000	
<p>PRODUIT 2.1.1 : Les productions sont en adéquation avec la demande nationale et internationale</p> <p>2.1.1.1 : Réalisation d'études de marché</p> <p>2.1.1.2 : Réalisation d'enquêtes sur les marchés</p> <p>2.1.1.3 : Diffusion de bulletins d'information sur les marchés</p> <p>2.1.1.4 : Vulgarisation des protocoles de certification des productions</p> <p>2.1.1.5 : Appui au contrôle des processus de production</p> <p>2.1.1.6 : Développement et promotion des normes de qualité des produits</p> <p>2.1.1.7 : Mise en place de mesures de facilitation des transactions, notamment à l'export</p>	2.000.000	
<p>PRODUIT 2.1.2 : Les infrastructures de transport sont développées</p> <p>2.1.2.1 : Contribution à la réalisation d'un Schéma Directeur des Pistes Rurales</p> <p>2.1.2.2 : Construction de nouvelles pistes rurales</p> <p>2.1.2.3 : Réhabilitation de pistes rurales</p>	80.230.000	

ACTIVITES	COUTS (KFCFA)	HYPOTHESES
2.1.2.4 : Construction d'ouvrages de franchissement		
PRODUIT 2.1.3 : Les infrastructures de stockage, de conservation et de transformation sont mises en place 2.1.3.1 : Construction ou réhabilitation des infrastructures de stockage et/ou de conservation 2.1.3.2 : Construction d'unités de transformation 2.1.3.3 : Appui aux organismes de recherche-développement dans le domaine des technologies de conservation	8.050.000	
PRODUIT 2.1.4 : Les infrastructures de commercialisation sont développées 2.1.4.1 : Appui à la construction ou à la réhabilitation de centres de pré-collecte 2.1.4.2 : Appui à la construction ou à la réhabilitation des marchés ruraux (détail/semi-gros) 2.1.4.3 : Appui à la construction ou à la réhabilitation des comptoirs de commercialisation	72.040.000	
PRODUIT 2.1.5 : Les filières de production sont organisées 2.1.5.1 : Appui à l'organisation des filières de production	800.000	
PRODUIT 2.2.1 : Les ressources sont mobilisées pour la mise en œuvre de la SPIN 2.2.1.1 : Promotion des projets et programmes de Petite Irrigation 2.2.1.2 : Promotion du genre dans le développement de la petite irrigation 2.2.1.3 : Mobilisation des ressources 2.2.1.4 : Plan de communication	6.850.000	
ACTIVITES	COUTS (KFCFA)	HYPOTHESES
PRODUIT 2.2.2 : Un dispositif de pilotage de la SPIN est mis en place et est fonctionnel 2.2.2.1 : Mise en place du dispositif de pilotage de la SPIN 2.2.2.2 : Mise en place du dispositif de mise en œuvre 2.2.2.3 : Actualisation annuelle du budget programme de la SPIN 2.2.2.4 : Fonctionnement du dispositif de pilotage 2.2.2.5 : Mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation 2.2.2.6 : Fonctionnement du dispositif de mise en œuvre	4.118.000	
PRODUIT 2.2.3 : Des services d'appui-conseil sont fournis par les entités déconcentrées 2.2.3.1 : Appui aux collectivités dans la mise en œuvre de la SPIN 2.2.3.2 : Appui au développement de services privés d'appui-conseil (2/département) 2.2.3.3 : Appui au fonctionnement des services privés d'appui-conseil 2.2.3.4 : Agrément des services privés d'appui-conseil	10.544.000	

Annexe : **Budget détaillé du plan d'action**

PLAN D'ACTION A L'ECHELON NATIONAL DE LA SPIN

Code	Libellé des effets, produits et activités	Quantité Totale (2016-2026)		Prix unitaire	Année 2016		Année 2017		Année 2018		Total 3 ans		Total 10 ans
		Unité	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Mio fcfa
	Impact : La sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations est améliorée					67 500		80 427		88 928		236 855	777 357
	Subvention Etat					57 632		66 257		72 880		196 769	648 044
	Contribution des porteurs de projet (exploitants, collectivités,...)					9 868		14 170		16 048		40 085	129 313
1.1	ES1 : Les ressources en terres et en eau sont aménagées et gérées de manière durable pour la petite irrigation					39 642		50 181		54 078		143 901	496 074
	Subvention Etat					31 368		37 821		40 098		109 287	379 674
	Contribution des exploitants					8 274		12 360		13 980		34 614	116 400
1.1.1	Les terres irrigables et irriguées sont suivies					124		124		124		372	1 240
1.1.1.1	Mise à jour annuelle de l'inventaire des terres irrigables et irriguées	mission	90	12.0	9.0	108.0	9.0	108.0	9.0	108.0	27	324.0	1 080
1.1.1.2	Mise à jour des données SIG et création de l'outil en année 1	mission	80	2.0	8.0	16.0	8.0	16.0	8.0	16.0	24	48.0	160
1.1.2	Les ressources en terres et en eau sont protégées					9 724		12 814		14 074		36 612	134 240
1.1.2.1	Mise en place d'une protection rapprochée des sites irrigués	ha	45 000	0.2	4 500	900.0	4 500	900.0	4 500	900.0	13 500	2 700.0	9 000
	Subvention Etat	ha	45 000	0.08	4 500	360.0	4 500	360.0	4 500	360.0	13 500	1 080.0	3 600
	Contribution des exploitants	ha	45 000	0.12	4 500	540.0	4 500	540.0	4 500	540.0	13 500	1 620.0	5 400
1.1.2.2	Mise en place d'une protection des bassins versants	ha	265 000	0.30	14 700	4 410.0	25 000	7 500.0	29 200	8 760.0	68 900	20 670.0	79 500
1.1.2.3	Mise en place de dispositifs de protection des berges des cours d'eau	km	260	160.0	25	4 000.0	25	4 000.0	25	4 000.0	75	12 000.0	41 600
1.1.2.4	Suivi annualisé de l'évolution des sols sous petite irrigation	mission	80	30.0	8.0	240.0	8.0	240.0	8.0	240.0	24	720.0	2 400
1.1.2.5	Appui à la création ou au renforcement des comités locaux de gestion des sites	nb comités	870	2.0	87.0	174.0	87.0	174.0	87.0	174.0	261	522.0	1 740
1.1.3	Des mesures d'impact environnemental sont prises en compte dans les activités de petite irrigation					179		160		119		458	1 158
1.1.3.1	Appui à la vulgarisation des textes et lois en matière de gestion environnementale	forfait	1	64.0	1	32.0	1	32.0	0.0	0.0	1	64.0	64
1.1.3.2	Appui à la sensibilisation des irrigants sur les impacts environnementaux de la petite irrigation et les mesures d'atténuation	forfait	1	94.0	1	47.0	0.3	28.2	0.2	18.8	1	94.0	94
1.1.3.3	Intégration de mesures environnementales aux projets de petite irrigation	forfait	1	1 000.0	0.1	100.0	0.1	100.0	0.1	100.0	0	300.0	1 000
	Subvention Etat	forfait	1	400.00	0.1	40.0	0.1	40.0	0.1	40.0	0	120.0	400
	Contribution des exploitants	forfait	1	600.0	0.1	60.0	0.1	60.0	0.1	60.0	0	180.0	600

PLAN D'ACTION A L'ECHELON NATIONAL DE LA SPIN

Code	Libellé des effets, produits et activités	Quantité Totale (2016-2026)		Prix unitaire	Année 2016		Année 2017		Année 2018		Total 3 ans		Total 10 ans
		Unité	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Mio fcfa						
1.1.4	La gestion intégrée des ressources en eau est promue					537		251		251		1 039	3 416
1.1.4.1	Appui au dispositif de suivi des nappes phréatiques	piézomètre	410	0.4	365.0	146.0	5.0	2.0	5.0	2.0	375	150.0	164
1.1.4.2	Suivi piézométrique des nappes dans les zones sous petite irrigation	mission	480	1.0	45.0	45.0	45.0	45.0	45.0	45.0	135	135.0	480
1.1.4.3	Appui au dispositif de suivi des eaux de surface	limnimètre	500	1.0	54.0	54.0	54.0	54.0	54.0	54.0	162	162.0	500
1.1.4.4	Suivi limnimétrique des eaux de surface dans les zones sous petite irrigation	mission	490	1.0	49.0	49.0	49.0	49.0	49.0	49.0	147	147.0	490
1.1.4.5	Appui à l'inventaire des ouvrages hydrauliques dédiés à la petite irrigation	mission	9	8.0	9.0	72.0	0.0	0.0	0.0	0.0	9	72.0	72
1.1.4.6	Immatriculation et suivi des ouvrages hydrauliques dédiés à la petite irrigation	mission	90	3.0	9.0	27.0	9.0	27.0	9.0	27.0	27	81.0	270
1.1.4.7	Suivi de la qualité des eaux dans les zones sous petite irrigation	mission	80	8.0	8.0	64.0	8.0	64.0	8.0	64.0	24	192.0	640
1.1.4.8	Vulgarisation des techniques adaptées à une gestion optimale de l'eau	forfait	10	10.0	1.0	10.0	1.0	10.0	1.0	10.0	3	30.0	100
1.1.4.9	Appui aux comités locaux et aux associations d'usagers de l'eau	35 AUE	10	70.0	1.0	70.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1	70.0	700
1.1.5	La sécurité foncière est renforcée					116		139		68		323	497
1.1.5.1	Sensibilisation des irrigants propriétaires ou exploitants sur l'importance des actes fonciers	séance communale	567	0.2	45	9.0	84	16.8	88	17.6	217	43.4	113
1.1.5.2	Renforcement des compétences des services du Code Rural et contribution à l'équipement de ces services	commune	189	2.0	51	102.0	61	122.0	25	50.0	137	274.0	378
1.1.5.3	Soutien à l'élaboration d'un texte sur le statut des terres aménagées	réunion	12	0.5	10	5.0	1	0.5	0	0.0	11	5.5	6
1.1.6	Les terres sont aménagées pour la petite irrigation de manière optimale et durable					28 962		36 692		39 442		105 097	355 523
1.1.6.1	Consolidation, mise à jour périodique et diffusion d'un référentiel des types d'aménagement	forfait	2	10.0	1.0	10.0	0.5	5.0	0.5	5.0	2	20.0	20
1.1.6.2	Appui au montage de dossiers de projets	forfait	80	5.0	8	40.0	8	40.0	8	40.0	24	120.0	400
1.1.6.3	Réalisation d'ouvrages structurants type seuils	unité	330	95.0	33	3 135.0	33	3 135.0	33	3 135.0	99	9 405.0	31 350
	Subvention Etat	unité	330	90.3	33	2 978.3	33	2 978.3	33	2 978.3	99	8 934.8	29 783
	Contribution des collectivités	unité	330	4.8	33	156.8	33	156.8	33	156.8	99	470.3	1 568
1.1.6.4	Réalisation d'ouvrages structurants type prises, aménagement de mares	unité	250	50.0	25	1 250.0	25	1 250.0	25	1 250.0	75	3 750.0	12 500
	Subvention Etat	unité	250	47.5	25	1 187.5	25	1 187.5	25	1 187.5	75	3 562.5	11 875

PLAN D'ACTION A L'ECHELON NATIONAL DE LA SPIN

Code	Libellé des effets, produits et activités	Quantité Totale (2016-2026)		Prix unitaire	Année 2016		Année 2017		Année 2018		Total 3 ans		Total 10 ans
		Unité	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Mio fcfa
	Contribution des collectivités	unité	250	2.5	25	62.5	25	62.5	25	62.5	75	187.5	625
1.1.6.5	Réalisation d'ouvrages structurants type barrages	unité	135	500.0	12	6 000.0	13	6 500.0	13	6 500.0	38	19 000.0	67 500
	Subvention Etat	unité	135	475.0	12	5 700.0	13	6 175.0	13	6 175.0	38	18 050.0	64 125
	Contribution des collectivités	unité	135	25.0	12	300.0	13	325.0	13	325.0	38	950.0	3 375
1.1.6.6	Réalisation d'ouvrages structurants type forages profonds à grand débit	unité	280	100.0	28	2 800.0	28	2 800.0	28	2 800.0	84	8 400.0	28 000
	Subvention Etat	unité	280	95.0	28	2 660.0	28	2 660.0	28	2 660.0	84	7 980.0	26 600
	Contribution des collectivités	unité	280	5.0	28	140.0	28	140.0	28	140.0	84	420.0	1 400
1.1.6.7	Réhabilitation d'ouvrages structurants	unité	365	75.0	36	2 700.0	39	2 925.0	37	2 775.0	112	8 400.0	27 375
	Subvention Etat	unité	365	71.3	36	2 565.0	39	2 778.8	37	2 636.3	112	7 980.0	26 006
	Contribution des collectivités	unité	365	3.8	36	135.0	39	146.3	37	138.8	112	420.0	1 369
1.1.6.8	Aménagement des terres irrigables	ha	56 000	3.0	3 730	11 190.0	6 000	18 000.0	6 900	20 700.0	16 630	49 890.0	168 000
	Subvention Etat	ha	56 000	1.2	3 730	4 476.0	6 000	7 200.0	6 900	8 280.0	16 630	19 956.0	67 200
	Contribution des exploitants	ha	56 000	1.8	3 730	6 714.0	6 000	10 800.0	6 900	12 420.0	16 630	29 934.0	100 800
1.1.6.9	Réhabilitation de terres irriguées	ha	16 000	1.0	1 600	1 600.0	1 600	1 600.0	1 600	1 600.0	4 800	4 800.0	16 000
	Subvention Etat	ha	16 000	0.4	1 600	640.0	1 600	640.0	1 600	640.0	4 800	1 920.0	6 400
	Contribution des exploitants	ha	16 000	0.6	1 600	960.0	1 600	960.0	1 600	960.0	4 800	2 880.0	9 600
1.1.6.10	Développement de techniques innovantes d'irrigation	subvention	100	40.0	5	200.0	10	400.0	15	600.0	30	1 200.0	4 000
1.1.6.11	Vulgariser les bonnes pratiques culturales garantissant la préservation des ressources en terres et en eau	séance	3 780	0.1	372.0	37.2	372.0	37.2	372.0	37.2	1 116	111.6	378
1.2	ES2 : Les irrigants mettent en valeur les terres de manière optimale et durable					11 914		10 248		10 316		32 477	96 651
	Subvention Etat					10 939		9 266		9 334		29 538	91 024
	Contribution des porteurs de projet					976		982		982		2 939	5 627
1.2.1	Un dispositif de financement adapté à la petite irrigation est mis en place					2 010		10		10		2 030	2 100
1.2.1.1	Communication sur les financements accessibles aux porteurs de projet de PI	forfait	10	10	1	10.0	1	10.0	1	10.0	3	30.0	100
1.2.1.2	Abondement d'un fond de garantie	forfait	1	1 000	1	1 000.0	0	0.0	0	0.0	1	1 000.0	1 000
1.2.1.3	Appui au dispositif de bonification de crédit	forfait	1	1 000.0	1	1 000.0	0	0.0	0	0.0	1	1 000.0	1 000

PLAN D'ACTION A L'ECHELON NATIONAL DE LA SPIN

Code	Libellé des effets, produits et activités	Quantité Totale (2016-2026)		Prix unitaire	Année 2016		Année 2017		Année 2018		Total 3 ans		Total 10 ans
		Unité	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Mio fcfa						
1.2.2	Des intrants de qualité sont disponibles et accessibles					2 136		2 450		2 543		7 129	16 620
1.2.2.1	Appui à la construction ou à la réhabilitation de Boutiques d'Intrants Agricoles	nbr	932	5.0	162	810.0	163	815.0	163	815.0	488	2 440.0	4 660
	Subvention Etat	nbr	932	2.00	162	324.0	163	326.0	163	326.0	488	976.0	1 864
	Contribution des porteurs de projet	nbr	932	3.0	162	486.0	163	489.0	163	489.0	488	1 464.0	2 796
1.2.2.2	Appui au démarrage des activités des Boutiques d'Intrants Agricoles	kit	932	5.0	162	810.0	163	815.0	163	815.0	488	2 440.0	4 660
	Subvention Etat	kit	932	2.00	162	324.0	163	326.0	163	326.0	488	976.0	1 864
	Contribution des porteurs de projet	kit	932	3.0	162	486.0	163	489.0	163	489.0	488	1 464.0	2 796
1.2.2.3	Appui à la construction de fosses compostières	nbr	56 000	0.125	3 730	466.3	6 000	750.0	6 900	862.5	16 630	2 078.8	7 000
1.2.2.4	Appui à la recherche appliquée (sélection variétale)	protocole	5	10.0	0	0.0	2	20.0	0	0.0	2	20.0	50
1.2.2.5	Appui au dispositif de contrôle de qualité des intrants	forfait	5	50.0	1	50.0	1	50.0	1	50.0	3	150.0	250
1.2.3	L'entretien des infrastructures est assuré					412		414		412		1 238	4 296
1.2.3.1	Appui-Conseil à l'échelle communale aux irrigants et aux collectivités	réunion	3 600	1.0	340	340.0	340	340.0	340	340.0	1 020	1 020.0	3 600
1.2.3.2	Appui financier aux collectivités pour l'entretien des ouvrages structurants (100 communes)	appui	348	2.0	36	72.0	37	74.0	36	72.0	109	218.0	696
	Subvention Etat	appui	348	1.90	36	68.4	37	70.3	36	68.4	109	207.1	661
	Contribution des collectivités	appui	348	0.1	36	3.6	37	3.7	36	3.6	109	10.9	35
1.2.4	Les capacités professionnelles des acteurs de la PI sont renforcées					7 356		7 374		7 351		22 081	73 635
1.2.4.1	Formation des irrigants, y compris élaboration de 27 modules	exploitant	400 000	0.15	40 000	6 000.0	40 000	6 000.0	40 000	6 000.0	120 000	18 000.0	60 000
1.2.4.2	Appui à l'alphabétisation des irrigants et des acteurs connexes de la PI	nbr	44 500	0.15	4 450	667.5	4 450	667.5	4 450	667.5	13 350	2 002.5	6 675
1.2.4.3	Elaboration de modules de formations à la carte pour les organisations professionnelles	module	20	2.0	3	6.0	3	6.0	3	6.0	9	18.0	40
1.2.4.4	Formation des Organisations Professionnelles, intégrant une dotation en équipement	nbr	378	10.0	33	330.0	33	330.0	32	320.0	98	980.0	3 780
1.2.4.5	Formation des STD et des Services Privés d'Appui-Conseil	agent	4 750	0.5	490	245.0	490	245.0	490	245.0	1 470	735.0	2 375
1.2.4.6	Formation des acteurs connexes, intégrant une dotation en équipement	acteur	3 060	0.25	430	107.5	500	125.0	450	112.5	1 380	345.0	765
2.1	ES3 : Les irrigants et les organisations des producteurs ont accès aux marchés pour leurs produits					14 013		17 623		22 073		53 709	163 120
	Subvention Etat					13 624		17 024		21 215		51 862	158 119

PLAN D'ACTION A L'ECHELON NATIONAL DE LA SPIN

Code	Libellé des effets, produits et activités	Quantité Totale (2016-2026)		Prix unitaire	Année 2016		Année 2017		Année 2018		Total 3 ans		Total 10 ans
		Unité	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Mio fcfa
	Contribution des porteurs de projet					390		600		858		1 847	5 002
2.1.1	Les productions sont en adéquation avec la demande nationale et internationale					314		334		284		932	2 000
2.1.1.1	Réalisation d'études de marchés	étude	20	10.0	5	50.0	5	50.0	2	20.0	12	120.0	200
2.1.1.2	Réalisation d'enquêtes sur les marchés	enquête	10	24.0	1	24.0	1	24.0	1	24.0	3	72.0	240
2.1.1.3	Diffusion de bulletins d'information sur les marchés	lot	10	30.0	1	30.0	1	30.0	1	30.0	3	90.0	300
2.1.1.4	Vulgarisation des protocoles de certification des productions	protocole	4	40.0	1	40.0	1	40.0	1	40.0	3	120.0	160
2.1.1.5	Appui au contrôle des process de production	process	10	50.0	1	50.0	1	50.0	1	50.0	3	150.0	500
2.1.1.6	Développement et Promotion des normes de qualité des produits	forfait	10	50.0	2	100.0	2	100.0	2	100.0	6	300.0	500
2.1.1.7	Mise en place de mesures de facilitation des transactions, notamment à l'export	réunion	5	20.0	1	20.0	2	40.0	1	20.0	4	80.0	100
2.1.2	Les infrastructures de transport sont développées					6 665		7 055		7 045		20 765	80 230
2.1.2.1	Contribution à la réalisation d'un Schéma Directeur des Pistes Rurales	étude	8	10.0	7	70.0	1	10.0	0	0.0	8	80.0	80
2.1.2.2	Construction de nouvelles pistes rurales	km	1 850	25.0	175	4 375.0	175	4 375.0	175	4 375.0	525	13 125.0	46 250
	Subvention Etat	km	1 850	23.8	175	4 156.3	175	4 156.3	175	4 156.3	525	12 468.8	43 938
	Contribution des collectivités	km	1 850	1.3	175	218.8	175	218.8	175	218.8	525	656.3	2 313
2.1.2.3	Réhabilitation de pistes rurales	km	1 330	15.0	118	1 770.0	118	1 770.0	118	1 770.0	354	5 310.0	19 950
	Subvention Etat	km	1 330	14.3	118	1 681.5	118	1 681.5	118	1 681.5	354	5 044.5	18 953
	Contribution des collectivités	km	1 330	0.8	118	88.5	118	88.5	118	88.5	354	265.5	998
2.1.2.4	Construction d'ouvrages de franchissement	unité	93	150.0	3	450.0	6	900.0	6	900.0	15	2 250.0	13 950
	Subvention Etat	unité	93	142.5	3	427.5	6	855.0	6	855.0	15	2 137.5	13 253
	Contribution des collectivités	unité	93	7.5	3	22.5	6	45.0	6	45.0	15	112.5	698
2.1.3	Les infrastructures de stockage, de conservation et de transformation sont mises en place					654		1 054		1 364		3 072	8 050
2.1.3.1	Construction ou réhabilitation des infrastructures de stockage et/ou de conservation	magasin	123	50.0	11	550.0	17	850.0	22	1 100.0	50	2 500.0	6 150
	Subvention Etat	magasin	123	47.50	11	522.5	17	807.5	22	1 045.0	50	2 375.0	5 843
	Contribution des porteurs de projet	magasin	123	2.5	11	27.5	17	42.5	22	55.0	50	125.0	308
2.1.3.2	Construction d'unités de transformation	unité	182	10.0	8	80.0	18	180.0	24	240.0	50	500.0	1 820
	Subvention Etat	unité	182	4.00	8	32.0	18	72.0	24	96.0	50	200.0	728

PLAN D'ACTION A L'ECHELON NATIONAL DE LA SPIN

Code	Libellé des effets, produits et activités	Quantité Totale (2016-2026)		Prix unitaire	Année 2016		Année 2017		Année 2018		Total 3 ans		Total 10 ans
		Unité	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Mio fcfa
	Contribution des porteurs de projet	unité	182	6.0	8	48.0	18	108.0	24	144.0	50	300.0	1 092
2.1.3.3	Appui aux organismes de recherche-développement dans le domaine des technologies de conservation	protocole	10	8.0	3	24.0	3	24.0	3	24.0	9	72.0	80
2.1.4	Les infrastructures de commercialisation sont développées					6 280		8 980		13 180		28 440	72 040
2.1.4.1	Appui à la construction ou à la réhabilitation des centres de pré-collecte	centre	122	20.0	29	580.0	29	580.0	29	580.0	87	1 740.0	2 440
	Subvention Etat	centre	122	19.00	29	551.0	29	551.0	29	551.0	87	1 653.0	2 318
	Contribution des porteurs de projet	centre	122	1.0	29	29.0	29	29.0	29	29.0	87	87.0	122
2.1.4.2	Appui à la construction ou à la réhabilitation des marchés ruraux (détail / semi-gros)	marché	116	300.0	9	2 700.0	14	4 200.0	22	6 600.0	45	13 500.0	34 800
	Subvention Etat	marché	116	285.00	9	2 565.0	14	3 990.0	22	6 270.0	45	12 825.0	33 060
	Contribution des collectivités	marché	116	15.0	9	135.0	14	210.0	22	330.0	45	675.0	1 740
2.1.4.3	Appui à la construction ou à la réhabilitation des comptoirs de commercialisation (commerce de gros)	comptoir	116	300.0	10	3 000.0	14	4 200.0	20	6 000.0	44	13 200.0	34 800
	Subvention Etat	comptoir	116	285.00	10	2 850.0	14	3 990.0	20	5 700.0	44	12 540.0	33 060
	Contribution des collectivités	comptoir	116	15.0	10	150.0	14	210.0	20	300.0	44	660.0	1 740
2.1.5	Les filières de production sont organisées					100		200		200		500	800
2.1.5.1	Appui à l'organisation des filières de production	forfait	40	20.0	5	100.0	10	200.0	10	200.0	25	500.0	800
2.2	ES4: Le Ministère en charge de la petite irrigation assure le pilotage de la SPIN					1 930		2 376		2 462		6 768	21 512
	Subvention Etat					1 702		2 147		2 233		6 082	19 227
	Contribution des porteurs de projet					228		228		228		685	2 285
2.2.1	Les ressources sont mobilisées pour la mise en œuvre de la SPIN					605		685		765		2 055	6 850
2.2.1.1	Promotion des projets et programmes de Petite Irrigation	réunion	100	2.0	10	20.0	10	20.0	10	20.0	30	60.0	200
2.2.1.2	Promotion du genre dans le développement de la petite irrigation	forfait	10	160.0	0.5	80.0	1	160.0	1.5	240.0	3.0	480.0	1 600
2.2.1.3	Mobilisation des ressources	atelier	10	5.0	1	5.0	1	5.0	1	5.0	3	15.0	50
2.2.1.4	Plan de communication	forfait	100	50.0	10	500.0	10	500.0	10	500.0	30	1 500.0	5 000
2.2.2	Un dispositif de pilotage de la SPIN est mis en place et est fonctionnel					605		513		411		1 529	4 118
2.2.2.1	Mise en place du dispositif de pilotage de la SPIN	arrêté	2	1.0	2	2.0	0	0.0	0	0.0	2	2.0	2

PLAN D'ACTION A L'ECHELON NATIONAL DE LA SPIN

Code	Libellé des effets, produits et activités	Quantité Totale (2016-2026)		Prix unitaire	Année 2016		Année 2017		Année 2018		Total 3 ans		Total 10 ans
		Unité	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Mio fcfa
2.2.2.2	Mise en place du dispositif de mise en œuvre	arrêté	3	2.0	2	4.0	1	2.0	0	0.0	3	6.0	6
2.2.2.3	Actualisation annuelle du budget programme de la SPIN	atelier	90	2.0	9	18.0	9	18.0	9	18.0	27	54.0	180
2.2.2.4	Fonctionnement du dispositif de pilotage	réunion	30	6.0	3	18.0	3	18.0	3	18.0	9	54.0	180
2.2.2.5	Mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation	forfait	10	200.0	2	300.0	2	300.0	1	200.0	4	800.0	2 000
2.2.2.6	Fonctionnement du dispositif de mise en œuvre	forfait annuel	10	175.0	2	262.5	1	175.0	1	175.0	4	612.5	1 750
2.2.3	Des services d'appui-conseil sont fournis par les entités déconcentrées					721		1 178		1 286		3 184	10 544
2.2.3.1	Appui aux collectivités dans la mise en œuvre de la SPIN	appui	1 310	4.0	116	104.0	133	532.0	154	616.0	403	1 252.0	5 240
2.2.3.2	Appui au développement de services privés d'appui-conseil (2/département)	nbr	136	6.0	26	156.0	30	180.0	34	204.0	90	540.0	816
2.2.3.3	Appui au fonctionnement des services privés d'appui-conseil	appui	1 360	2.8	136	380.8	136	380.8	136	380.8	408	1 142.4	3 808
	Subvention de l'Etat	an	1 360	1.1	136	152.3	136	152.3	136	152.3	408	457.0	1 523
	Contribution des porteurs de projet	an	1 360	1.7	136	228.5	136	228.5	136	228.5	408	685.4	2 285
2.2.3.4	Agrément des services privés d'appui-conseil	nbr	136	5.0	16	80.0	17	85.0	17	85.0	50	250.0	680

PLAN D'ACTION DU PILOTAGE DE LA SPIN

Code	Libellé des effets, produits et activités	Quantité Totale (2016-2026)		Prix unitaire	Année 2016		Année 2017		Année 2018		Total 3 ans		Total 10 ans
		Unité	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Mio fcfa
	Impact : La sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations est améliorée					3 858		2 084		2 150		8 092	18 876
	Subvention Etat					3 798		2 024		2 090		7 912	18 276
	Contribution des porteurs de projet (exploitants, collectivités,...)					60		60		60		180	600
1.1	ES1 : Les ressources en terres et en eau sont aménagées et gérées de manière durable pour la petite irrigation					545		642		800		1 986	6 588
	Subvention Etat					485		582		740		1 806	5 988
	Contribution des exploitants					60		60		60		180	600
1.1.1	Les terres irrigables et irriguées sont suivies					12		12		12		36	120
1.1.1.1	Mise à jour annuelle de l'inventaire des terres irrigables et irriguées	mission	10	12.0	1.0	12.0	1.0	12.0	1.0	12.0	3	36.0	120
1.1.1.2	Mise à jour des données SIG et création de l'outil en année 1	mission		2.0		0.0		0.0		0.0	0	0.0	0
1.1.2	Les ressources en terres et en eau sont protégées					0		0		0		0	0
1.1.3	Des mesures d'impact environnemental sont prises en compte dans les activités de petite irrigation					179		160		119		458	1 158
1.1.3.1	Appui à la vulgarisation des textes et lois en matière de gestion environnementale	forfait	1	64.0	0.5	32.0	0.5	32.0		0.0	1	64.0	64
1.1.3.2	Appui à la sensibilisation des irrigants sur les impacts environnementaux de la petite irrigation et les mesures d'atténuation	forfait	1	94.0	0.5	47.0	0.3	28.2	0.2	18.8	1	94.0	94
1.1.3.3	Intégration de mesures environnementales aux projets de petite irrigation	forfait	1	1 000.0	0.1	100.0	0.1	100.0	0.1	100.0	0	300.0	1 000
	Subvention Etat	forfait	1	400.00	0.1	40.0	0.1	40.0	0.1	40.0	0	120.0	400
	Contribution des exploitants	forfait	1	600.0	0.1	60.0	0.1	60.0	0.1	60.0	0	180.0	600
1.1.4	La gestion intégrée des ressources en eau est promue					102		24		24		150	888
1.1.4.4	Suivi limnimétrique des eaux de surface dans les zones sous petite irrigation	mission	10	5.0	1.0	5.0	1.0	5.0	1.0	5.0	3	15.0	50
1.1.4.5	Appui à l'inventaire des ouvrages hydrauliques dédiés à la petite irrigation	mission	1	8.0	1.0	8.0		0.0		0.0	1	8.0	8
1.1.4.6	Immatriculation et suivi des ouvrages hydrauliques dédiés à la petite irrigation	mission	10	3.0	1.0	3.0	1.0	3.0	1.0	3.0	3	9.0	30
1.1.4.8	Vulgarisation des techniques adaptées à une	forfait	10	10.0	1.0	10.0	1.0	10.0	1.0	10.0	3	30.0	100

PLAN D'ACTION DU PILOTAGE DE LA SPIN

Code	Libellé des effets, produits et activités	Quantité Totale (2016-2026)		Prix unitaire	Année 2016		Année 2017		Année 2018		Total 3 ans		Total 10 ans
		Unité	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Mio fcfa
	gestion optimale de l'eau												
1.1.4.9	Appui aux comités locaux et aux associations d'usagers de l'eau	35 AUE	10	70.0	1.0	70.0		0.0		0.0	1	70.0	700
1.1.5	La sécurité foncière est renforcée					2		1		0		2	2
1.1.5.3	Soutien à l'élaboration d'un texte sur le statut des terres aménagées	réunion	4	0.5	3.0	1.5	1.0	0.5		0.0	4	2.0	2
1.1.6	Les terres sont aménagées pour la petite irrigation de manière optimale et durable					250		445		645		1 340	4 420
1.1.6.1	Consolidation, mise à jour périodique et diffusion d'un référentiel des types d'aménagement	forfait	2	10.0	1.0	10.0	0.5	5.0	0.5	5.0	2	20.0	20
1.1.6.2	Appui au montage de dossiers de projets	forfait	80	5.0	8.0	40.0	8.0	40.0	8.0	40.0	24	120.0	400
1.1.6.1.0	Développement de techniques innovantes d'irrigation	subvention	100	40.0	5.0	200.0	10.0	400.0	15.0	600.0	30	1 200.0	4 000
1.1.6.1.1	Vulgariser les bonnes pratiques culturales garantissant la préservation des ressources en terres et en eau	séance		0.1		0.0		0.0		0.0	0	0.0	0
1.2	ES2 : Les irrigants mettent en valeur les terres de manière optimale et durable					2 066		86		66		2 218	2 440
	Subvention Etat					2 066		86		66		2 218	2 440
1.2.1	Un dispositif de financement adapté à la petite irrigation est mis en place					2 010		10		10		2 030	2 100
1.2.1.1	Communication sur les financements accessibles aux porteurs de projet de PI	forfait	10	10	1	10.0	1.0	10.0	1.0	10.0	3	30.0	100
1.2.1.2	Abondement d'un fond de garantie	forfait	1	1 000	1.0	1 000.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1	1 000.0	1 000
1.2.1.3	Appui au dispositif de bonification de crédit	forfait	1	1 000.0	1.0	1 000.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1	1 000.0	1 000
1.2.2	Des intrants de qualité sont disponibles et accessibles					50		70		50		170	300
1.2.2.4	Appui à la recherche appliquée (sélection variétale)	protocole	5	10.0	0.0	0.0	2.0	20.0	0.0	0.0	2	20.0	50
1.2.2.5	Appui au dispositif de contrôle de qualité des intrants	forfait	5	50.0	1.0	50.0	1.0	50.0	1.0	50.0	3	150.0	250
1.2.3	L'entretien des infrastructures est assuré					0		0		0		0	0
1.2.4	Les capacités professionnelles des acteurs de la PI sont renforcées					6		6		6		18	40
1.2.4.3	Elaboration de modules de formations à la carte pour les organisations professionnelles	module	20	2.0	3.0	6.0	3.0	6.0	3.0	6.0	9	18.0	40

PLAN D'ACTION DU PILOTAGE DE LA SPIN

Code	Libellé des effets, produits et activités	Quantité Totale (2016-2026)		Prix unitaire	Année 2016		Année 2017		Année 2018		Total 3 ans		Total 10 ans
		Unité	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Mio fcfa
2.1	ES3 : Les irrigants et les organisations des producteurs ont accès aux marchés pour leurs produits					438		558		508		1 504	2 880
	Subvention Etat					438		558		508		1 504	2 880
2.1.1	Les productions sont en adéquation avec la demande nationale et internationale					314		334		284		932	2 000
2.1.1.1	Réalisation d'études de marchés	étude	20	10.0	5.0	50.0	5.0	50.0	2.0	20.0	12	120.0	200
2.1.1.2	Réalisation d'enquêtes sur les marchés	enquête	10	24.0	1.0	24.0	1.0	24.0	1.0	24.0	3	72.0	240
2.1.1.3	Diffusion de bulletins d'information sur les marchés	lot	10	30.0	1.0	30.0	1.0	30.0	1.0	30.0	3	90.0	300
2.1.1.4	Vulgarisation des protocoles de certification des productions	protocole	4	40.0	1.0	40.0	1.0	40.0	1.0	40.0	3	120.0	160
2.1.1.5	Appui au contrôle des process de production	process	10	50.0	1.0	50.0	1.0	50.0	1.0	50.0	3	150.0	500
2.1.1.6	Développement et Promotion des normes de qualité des produits	forfait	10	50.0	2.0	100.0	2.0	100.0	2.0	100.0	6	300.0	500
2.1.1.7	Mise en place de mesures de facilitation des transactions, notamment à l'export	réunion	5	20.0	1.0	20.0	2.0	40.0	1.0	20.0	4	80.0	100
2.1.2	Les infrastructures de transport sont développées					0		0		0		0	0
2.1.3	Les infrastructures de stockage, de conservation et de transformation sont mises en place					24		24		24		72	80
2.1.3.3	Appui aux organismes de recherche-développement dans le domaine des technologies de conservation	protocole	10	8.0	3.0	24.0	3.0	24.0	3.0	24.0	9	72.0	80
2.1.4	Les infrastructures de commercialisation sont développées					0		0		0		0	0
2.1.5	Les filières de production sont organisées					100		200		200		500	800
2.1.5.1	Appui à l'organisation des filières de production	forfait	40	20.0	5.0	100.0	10.0	200.0	10.0	200.0	25	500.0	800
2.2	ES4 : Le Ministère en charge de la petite irrigation assure le pilotage de la SPIN					810		798		776		2 384	6 968
	Subvention Etat					810		798		776		2 384	6 968
2.2.1	Les ressources sont mobilisées pour la mise en œuvre de la SPIN					205		285		365		855	2 850
2.2.1.1	Promotion des projets et programmes de Petite Irrigation	réunion	100	2.0	10.0	20.0	10.0	20.0	10.0	20.0	30	60.0	200
2.2.1.2	Promotion du genre dans le développement de la petite irrigation	forfait	10	160.0	0.5	80.0	1.0	160.0	1.5	240.0	3	480.0	1 600

PLAN D'ACTION DU PILOTAGE DE LA SPIN

Code	Libellé des effets, produits et activités	Quantité Totale (2016-2026)		Prix unitaire	Année 2016		Année 2017		Année 2018		Total 3 ans		Total 10 ans
		Unité	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Nb	Mio fcfa	Mio fcfa
2.2.1.3	Mobilisation des ressources	atelier	10	5.0	1.0	5.0	1.0	5.0	1.0	5.0	3	15.0	50
2.2.1.4	Plan de communication	forfait	20	50.0	2.0	100.0	2.0	100.0	2.0	100.0	6	300.0	1 000
2.2.2	Un dispositif de pilotage de la SPIN est mis en place et est fonctionnel					605		513		411		1 529	4 118
2.2.2.1	Mise en place du dispositif de pilotage de la SPIN	arrêté	2	1.0	2.0	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2	2.0	2
2.2.2.2	Mise en place du dispositif de mise en œuvre	arrêté	3	2.0	2.0	4.0	1.0	2.0	0.0	0.0	3	6.0	6
2.2.2.3	Actualisation annuelle du budget programme de la SPIN	atelier	90	2.0	9.0	18.0	9.0	18.0	9.0	18.0	27	54.0	180
2.2.2.4	Fonctionnement du dispositif de pilotage	réunion	30	6.0	3.0	18.0	3.0	18.0	3.0	18.0	9	54.0	180
2.2.2.5	Mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation	forfait	10	200.0	1.5	300.0	1.5	300.0	1.0	200.0	4	800.0	2 000
2.2.2.6	Fonctionnement du dispositif de mise en œuvre	forfait annuel	10	175.0	1.5	262.5	1.0	175.0	1.0	175.0	4	612.5	1 750
2.2.3	Des services d'appui-conseil sont fournis par les entités déconcentrées					0		0		0		0	0